



PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028



Poste de ventilation

Remerciements

En tant que trésorière et directrice exécutive – Planification et finances, je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce troisième Programme des immobilisations décennal, notamment les responsables de projets, les promoteurs ainsi que tous les employés impliqués de près ou de loin dans la planification et la réalisation des projets, plus particulièrement l'équipe de la direction Finances.

Ce Programme des immobilisations 2019-2028 est le fruit d'efforts considérables et d'un travail structuré et rigoureux. C'est avec fierté que je vous invite à le lire et à vous y référer au cours de la prochaine année.

Bonne lecture!



Linda Lebrun, CPA, CA
Trésorière et directrice exécutive
Planification et finances

APPROUVÉ PAR

Le conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal,
le 25 octobre 2018

PRÉPARÉ PAR

La direction Finances,
Direction exécutive - Planification et finances

AVEC LA COLLABORATION DE

La direction Marketing et communications
Direction exécutive - Expérience client et Activités commerciales

Programme des immobilisations 2019·2028

Mot des dirigeants

Le Programme des immobilisations 2019-2028 est marqué par l'accélération du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) qui vise l'excellence en mobilité. L'ensemble des partenaires gouvernementaux et municipaux sont au rendez-vous et plusieurs projets d'envergure se sont confirmés, et ajoutés, au portefeuille d'initiatives de la STM qui était déjà bien rempli.

Annoncé en avril dernier, le prolongement de la ligne Bleue vers Anjou va de l'avant. En tant que maître d'œuvre, la STM supervisera les travaux qui nécessitent des investissements de 4 G\$ et qui ajouteront 5 stations au réseau pour le plus grand bénéfice de nos clients. Les travaux s'intensifieront progressivement au cours des prochaines années jusqu'à la livraison du projet en 2026.

Le gouvernement a également confirmé l'achat de 17 trains Azur supplémentaires. Cet investissement de plus de 500 M\$ permettra d'améliorer significativement le service sur la ligne verte. Effectivement, à la fin des livraisons, 90 % des trains qui y circuleront seront des Azur, ce qui constitue une excellente nouvelle pour nos clients utilisateurs de cette ligne.

La STM poursuit également la construction du garage Côte-Vertu, un investissement de 400 M\$, qui permettra d'accueillir plus de trains, de mieux les répartir sur le réseau et de réduire les intervalles en heure de pointe sur la ligne orange. La STM poursuit aussi la mise en accessibilité du réseau du métro et aura installé des ascenseurs dans 41 stations à l'horizon 2025. Plus de trains,

plus d'espace, plus de fréquences et un réseau prolongé et plus accessible, voilà ce qui attend les Montréalais durant les 10 prochaines années côté métro.

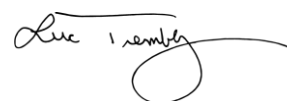
Du côté bus, la STM investira 750 millions pour moderniser sa capacité d'entretien du parc de véhicules. Ainsi, deux nouveaux centres de transports seront construits et trois autres agrandis, ce qui permettra notamment d'accueillir 300 bus hybrides supplémentaires et d'accélérer l'arrivée de bus électriques.

Finalement, la STM garde le cap en ce qui a trait au maintien de ses infrastructures. Ces investissements sont incontournables pour assurer un service fiable et de qualité. Ainsi, la STM a triplé ses investissements au cours des dernières années pour les faire passer à environ 1 G\$ sur une base annuelle. La multitude de chantiers actifs constitue un défi de taille sur le plan opérationnel alors que la STM s'engage à rénover ses installations tout en maintenant le service à ses clients. La STM et ses employés relèvent toutefois le défi alors que le déficit d'investissement a été réduit de 500 M\$ au cours des trois dernières années pour s'établir à 3,8 G\$.

En investissant massivement dans des projets de développement et de maintien d'actifs, la STM prend donc les mesures nécessaires pour améliorer significativement l'expérience client aujourd'hui tout en s'assurant que les générations futures pourront bénéficier d'un réseau de qualité.



Philippe Schnobb
Président du conseil d'administration



Luc Tremblay, CPA, CA
Directeur général

Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires, autres que la STM, pour la durée totale du projet et pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut

différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du PI.

Le processus d'autorisation du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun volet 2 n'étant pas entièrement terminé au moment de la préparation du PI 2019-2028, les montants inscrits ne tiennent pas compte de cette subvention.

Les projets terminés en 2018 et avant sont exclus du présent document.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

Table des matières

Gouvernance	7
Plan stratégique organisationnel 2025	11
Gestion de portefeuille de projets	17
Plan de maintien des actifs	22
Impact financier	28
Sommaire – projets	34
Réseau de bus	39
Réseau du métro	70
Transport adapté	99
Secteur administratif	104
Annexes	113
Index des sigles, acronymes et autres abréviations	123

Gouvernance

Gouvernance

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Depuis la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier différent. Elle sera liée par une entente de service à l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. L'entente établira notamment les niveaux de service, les obligations de performance et les modalités de rémunération des services convenus. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent dorénavant de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet service rapide par bus (SRB) Pie-IX, participe à la préparation du dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et sera maître d'œuvre de sa réalisation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont un client des services de transport adapté et deux clients des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit

notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre conseil d'administration qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le Plan stratégique organisationnel. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations et est formé de sept élus municipaux et de trois représentants des clientèles, regroupant cinq femmes et cinq hommes. Le président, Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.

Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Philippe Schnobb

Président du conseil d'administration
Représentant des clients du transport collectif



Craig Sauvé

Vice-président du conseil d'administration
Conseiller de la Ville de Montréal, district de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown, Arrondissement du Sud-Ouest



Marvin Rotrand

Conseiller de la Ville de Montréal, district de Snowdon, Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce



Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement, district du Mile End, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal



Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients du transport collectif – membre âgée de moins de 35 ans



Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal, district Côte-de-Liesse, Arrondissement de Saint-Laurent



Marie-Andrée Mauger

Conseillère d'arrondissement, district de Desmarchais-Crawford, Arrondissement de Verdun



Valérie Patreau

Conseillère d'arrondissement, district Joseph-Beaubien, Arrondissement Outremont



Laurence Parent

Représentante des clients du transport adapté



Georges Bourelle

Maire de la Ville de Beaconsfield

Gouvernance

COMITÉ DE DIRECTION

Composé du directeur général et de ses directeurs exécutifs, le Comité de direction détermine les orientations qui affectent la Société. Il alloue les ressources nécessaires à la réalisation de son Plan stratégique organisationnel.

Le Comité de direction exerce un rôle de coordination et de suivi, notamment, par l'examen des rapports financiers, des plans d'action et des indicateurs de performance visant à améliorer l'expérience client.

Il est également un lieu d'échange d'informations qui permet de canaliser les communications entre le directeur général et les diverses instances administratives de la Société.



De gauche à droite

Michel Lafrance
Directeur exécutif
*Expérience client et
Activités commerciales*

Renée Amilcar
Directrice exécutive
Bus

Luc Tremblay
Directeur général

Alain Brière
Directeur exécutif
*Capital humain,
Approvisionnement
et Affaires juridiques*

Luc Lamontagne
Directeur exécutif
*Technologies de
l'information et
innovations*

Marie-Claude Léonard
Directrice exécutive
Méto

François Chamberland
Directeur exécutif
*Ingénierie,
Infrastructures et
Projets majeurs*

Linda Lebrun
Trésorière et
directrice exécutive
*Planification et
finances*

Plan stratégique organisationnel 2025

Plan stratégique organisationnel 2025

La STM a adopté son Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) le 8 juin 2017. Celui-ci repose sur une nouvelle vision corporative, soit l'EXCELLENCE EN MOBILITÉ. Il est articulé autour de quatre orientations stratégiques :

- Améliorer l'expérience client
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
- Maîtriser les finances
- Attirer, développer et mobiliser les talents

Approuvé par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2018, le PSO 2025 est une vision de l'avenir du transport collectif à Montréal. Au cours des 10 prochaines années, la STM va mettre en chantier des projets pour une valeur de plus de 15 milliards de dollars avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal.

Le PSO 2025 est composé de 4 orientations stratégiques, 7 axes d'intervention, 16 objectifs et 31 indicateurs et cibles.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	Un service fiable	1. Livrer l'offre de service promise 2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible 3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité 4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle
	Des actifs en bon état	5. Réduire le déficit de maintien des actifs 6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements 7. Poursuivre l'électrification du réseau
	Une mobilité intégrée	8. Bonifier le parcours client 9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	Un acteur clé de mobilité durable	10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client 11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables
Maîtriser les finances	Une culture d'excellence opérationnelle	12. Maîtriser la gestion de l'entente de service 13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité
Attirer, développer et mobiliser les talents	Un employeur de choix	14. Attirer et retenir les talents 15. Développer les compétences
	Des employés engagés	16. Encourager l'implication et le leadership

Plan stratégique organisationnel 2025

Le développement durable et l'accessibilité universelle sont les trames de fond du PSO 2025, comme en témoignent le Plan de développement durable 2025 et le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième Plan de développement durable 2025 (PDD 2025) en lien avec le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) et la politique corporative en matière de développement durable.

Non seulement la STM a mis le développement durable au cœur de sa mission et de ses activités depuis plus de 10 ans, elle a de surcroît consulté des parties prenantes internes et externes afin de prioriser ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Articulé autour de ces derniers, le PDD 2025 présente les neuf chantiers suivants:

- CHANTIER 1** Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques
- CHANTIER 2** Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients
- CHANTIER 3** Maintenir un positionnement d'employeur responsable
- CHANTIER 4** Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
- CHANTIER 5** Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
- CHANTIER 6** Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
- CHANTIER 7** Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
- CHANTIER 8** Accroître la contribution économique et sociale de la STM
- CHANTIER 9** Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2016-2020

Forte de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, c'est un troisième Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 que la STM a adopté en 2017.

Arrimé au PSO 2025, ce plan est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

- CHANTIER 1** Les besoins du client
- CHANTIER 2** Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances
- CHANTIER 3** Le système de vente et perception
- CHANTIER 4** Les opérations et l'entretien
- CHANTIER 5** L'information et l'éducation à la clientèle
- CHANTIER 6** La formation des employés
- CHANTIER 7** Les orientations et les politiques
- CHANTIER 8** La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
- CHANTIER 9** Le financement

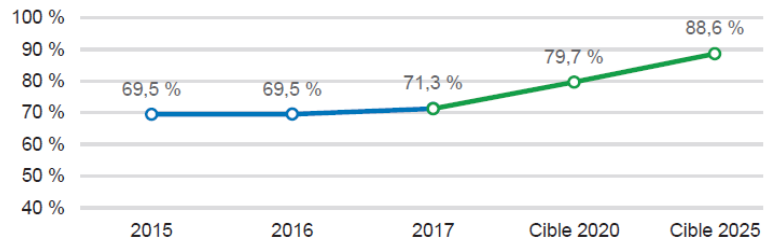
Plan stratégique organisationnel 2025

INVESTISSEMENTS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La STM est un acteur majeur de la lutte contre les changements climatiques. Pour chaque tonne de GES émise par ses activités, elle permet d'en éviter 20 dans la région de Montréal. Globalement, la STM et ses usagers contribuent à éviter l'émission de plus de 2,3 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année. Les émissions de GES évitées par le transport collectif de la STM représentent l'équivalent de près de 15 % de l'effort de réduction à venir des GES au Québec selon sa cible de réduction pour 2030. Ces résultats viennent confirmer l'importance du transport collectif pour réduire les émissions des GES sur le territoire montréalais, mais également à l'échelle du Québec.

En plus de cette contribution régionale, la STM vise à être exemplaire en réduisant ses propres émissions de GES et en étant un leader en électromobilité. Grâce à son réseau de métro 100 % électrique et à un parc de bus hybrides en croissance, la STM affichait en 2017 un taux de déplacements ayant recours à l'électricité de 71,3 %.

Déplacements sur le réseau ayant recours à l'électricité



Afin de contribuer aux objectifs de réduction de GES de Montréal, la STM vise à augmenter cette proportion à 88,6 % d'ici 2025, notamment grâce à l'intégration des voitures AZUR à la capacité de 8 % supérieure aux voitures actuelles, et à l'ajout de trains.

Du côté du réseau de bus, la STM entend poursuivre ses efforts d'électrification. Les bus diesel en fin de vie sont remplacés par des bus hybrides ou électriques jusqu'au plus tard en 2025, moment où la STM vise à n'acquérir que des bus 100 % électriques. La STM est la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au projet Cité Mobilité qui met à l'essai trois bus 100 % électriques à recharge rapide. Ainsi, la STM vise un objectif zéro émission en 2040 pour ses bus. D'ici là, diverses mesures réduisent la consommation de carburant de ses véhicules. L'entreprise vise également l'électrification des minibus du transport adapté et des véhicules servant aux travaux en tunnel.

En bâtissant et opérant des bâtiments et infrastructures durables et résilients et en visant des certifications en développement durable reconnues (telles LEED, BOMA BEST et Envision) pour ses bâtiments et grands projets d'infrastructures, la STM diminue également son empreinte carbone.

PRINCIPAUX PROJETS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Acquisition des voitures de métro Azur
- Acquisition de bus 12 mètres - phase 2
- Nouveau centre de transport Bellechasse
- Centre de transport - Est de Montréal
- Reconstruction du Complexe Crémazie
- Cité-Mobilité
- Remplacement des véhicules de service - phase 2
- Service Rapide par Bus (SRB) Sauvé /Côte-Vertu
- Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Plan stratégique organisationnel 2025

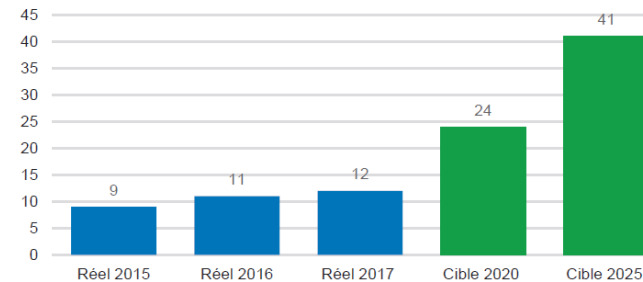
INVESTISSEMENTS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il y a 25 ans, la STM a pris le virage de l'accessibilité universelle. À ce jour, plus de 235 millions de dollars ont été investis pour rendre plus accessible le réseau de bus et de métro. Conformément à sa politique d'accessibilité universelle, la STM vise à incorporer, dans l'exercice de ses activités quotidiennes, les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, que ce soit dans ses infrastructures, ses véhicules ou tous autres équipements et installations ainsi que dans l'ensemble de ses services qu'elle offre à la population tout en respectant les ressources dont elle dispose.

Elle souhaite ainsi réduire les obstacles à l'utilisation des réseaux de bus et de métro pour tous les clients, y compris pour ceux ayant des limitations fonctionnelles, tout en continuant d'offrir un service de transport adapté de qualité. Par la mise en œuvre de l'accessibilité universelle des réseaux de bus et de métro, la STM favorise l'autonomie et contribue ainsi particulièrement à l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Ainsi d'ici 2025, 41 stations de métro seront dotées d'ascenseurs et 100 % des bus seront munis de rampes avant. Compte tenu de la croissance du transport adapté et du souhait de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles d'utiliser davantage le réseau de bus et métro, la STM s'est également engagée dans son Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 à développer une stratégie d'éducation de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles à l'utilisation du réseau régulier.

Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1
- Acquisition des voitures AZUR
- Acquisition de bus 12 mètres - phase 2
- Réno-Systèmes – phase 3
- Réno-Systèmes – phase 4

Plan stratégique organisationnel 2025

ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

VOLET STRATÉGIQUE ET PLANIFICATION

La STM, qui est régie par la Loi sur les sociétés de transport en commun, a l'obligation légale de produire annuellement son programme des immobilisations (PI) pour les dix exercices financiers subséquents, en conformité avec son propre Plan stratégique organisationnel. Lorsque l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) aura émis à son tour un Plan stratégique de développement du transport collectif, le PI de la STM devra également être produit en conformité avec ce dernier.

Le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) de la STM guide l'élaboration du Programme des immobilisations (PI). En effet, à l'aide des orientations stratégiques et des cibles du PSO 2025 ainsi que des chantiers du

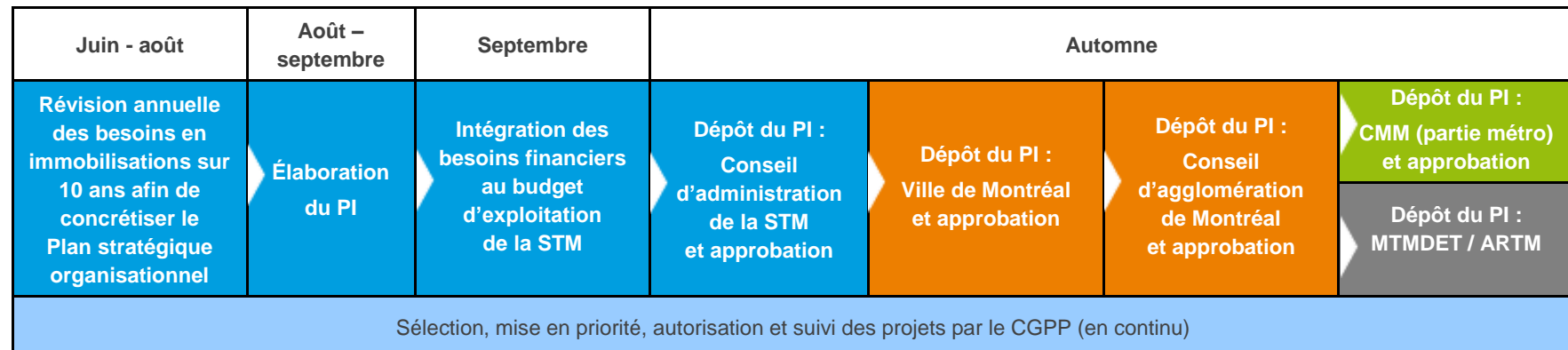
Plan de développement durable 2025 et du Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020, la STM évalue ses besoins en investissements. Elle peut ainsi prévoir les projets pour maintenir et développer ses actifs et ses services, et ce, pour les 10 prochaines années. La STM revoit ainsi systématiquement, chaque année, l'ensemble des prévisions de réalisation de ses projets d'investissements. De là, une prévision des besoins et des sources de financement des différents projets est établie afin d'élaborer son PI.

VOLET OPÉRATIONNEL ET ADOPTION

Le conseil d'administration de la STM doit adopter le PI avant de le soumettre à la Ville de Montréal pour approbation. Le conseil d'agglomération de Montréal doit lui aussi procéder à son approbation. Ces approbations se déroulent habituellement au cours de l'automne. Pour les projets concernant le métro, il est nécessaire d'obtenir une approbation auprès de la Communauté

métropolitaine de Montréal. La STM doit déposer son PI auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Avec ce dépôt, la STM est en mesure de soumettre des projets au Plan québécois des infrastructures (PQI) du MTMDET pour obtenir des crédits de subvention. Une copie du PI doit aussi être envoyée à l'ARTM.

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des grandes étapes qui sous-tendent l'élaboration et l'approbation du PI de la STM.



Gestion de portefeuille de projets

Gestion de portefeuille de projets

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

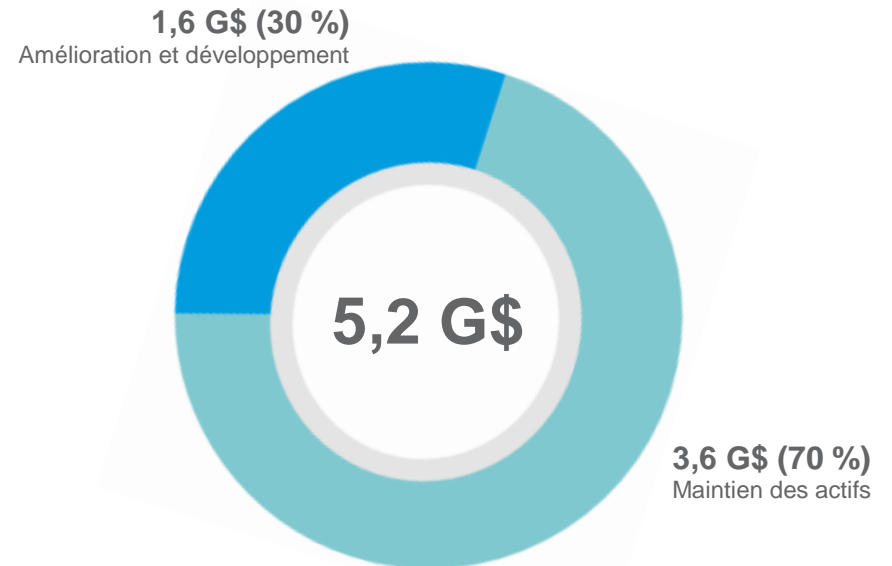
La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du Plan stratégique organisationnel en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le Plan stratégique organisationnel;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle sont également considérés;
- Les investissements requis pour la réalisation d'un projet respectent les cibles établies relativement au service de dette.

Le portefeuille des projets actuellement autorisés, se compose de 70 % d'initiatives visant le maintien des actifs et de 30 % touchant l'amélioration et le développement.

RÉPARTITION DES PROJETS AUTORISÉS PAR CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE



Gestion de portefeuille de projets

GOVERNANCE ET PROCESSUS

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion approuvée en 2015 sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur);
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP;
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus;
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet;
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- PSO 2025 (axes et objectifs);
- Critères spécifiques à chacune des catégories;
- Disponibilité des ressources;
- Risques reliés à la réalisation des projets;
- Réalisation des bénéfices.

LES BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobles;
- La distance moyenne avant un bris;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité;
- Le temps de déplacement;

Gestion de portefeuille de projets

PORTEFEUILLE DE LA STM

Le tableau suivant identifie les principaux projets autorisés de maintien d'actifs et projets d'amélioration et développement.

PROJETS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE - MAINTIEN DES ACTIFS

(en millions de dollars)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
	et avant											et après	Projet	2019-2028
Maintien des actifs														
Acquisition des voitures de métro AZUR	1 677,9	10,8	98,5	85,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,7	194,8
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	51,7	44,6	298,4	162,1	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	581,7	530,0
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	196,4	6,3	12,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	261,6	65,2
Réno-Systèmes - phase 4	102,4	97,8	121,1	124,7	69,9	66,5	-	-	-	-	-	-	582,5	480,1
Réno-Systèmes - phase 3	413,1	27,2	25,9	18,6	15,1	-	-	-	-	-	-	-	500,0	86,9
Réno-Infrastructures - phase 2	69,8	58,2	69,5	54,1	25,5	26,2	-	-	-	-	-	-	303,3	233,5
Réno-Infrastructures - phase 1	217,4	12,5	5,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	22,2
Prolongation de la durée de vie des MR73	28,1	18,3	22,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	40,9
Agrandissement du centre d'attachement Viau	3,5	10,0	18,5	10,8	11,7	-	-	-	-	-	-	-	54,5	51,0
Reconstruction du complexe Crémazie	119,9	49,5	33,3	27,8	32,5	-	-	-	-	-	-	-	262,9	143,0
Nouveau centre de transport Bellechasse	11,2	20,6	84,4	89,8	29,1	19,1	-	-	-	-	-	-	254,2	243,0
Programme d'entretien majeur des infrastructures - PEM - phase 1	14,4	4,6	14,8	20,4	-	-	-	-	-	-	-	-	54,1	39,7
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	22,5	100,3	499,5	135,9	149,2	141,9	195,0	0,1	-	-	-	-	1 244,5	1 222,0
Acquisition des bus hybrides 12 mètres 2012-2017	268,8	20,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290,1	21,3
Électrification des véhicules de travaux en tunnel	3,0	7,7	3,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	11,4
Station Berri-UQAM : réfection majeure - phase 1	86,5	0,1	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89,5	2,9
Capacité électrique du poste de district Legendre	6,7	13,6	11,9	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	38,4
Rénovation de l'édifice du 2000 Berri	35,9	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	1,3
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018	6,7	6,5	6,5	6,5	7,4	-	-	-	-	-	-	-	33,7	26,9
Remplacement des véhicules de service - phase 2	4,5	10,0	6,3	3,3	5,0	-	-	-	-	-	-	-	29,2	24,7
Programme de remplacement des équipements de levage	23,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,1	0,3
Plan de maintien de la solution OPUS	11,7	9,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	12,2
Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis	1,3	15,8	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,4	18,1
Acquisition de minibus TA - phase 2	0,3	6,3	3,1	3,0	3,3	3,4	0,0	-	-	-	-	-	19,4	19,1
Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	3,1	4,8	3,6	3,4	2,7	-	-	-	-	-	-	-	17,7	14,6
Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	6,9	3,5	2,1	1,2	1,2	-	-	-	-	-	-	-	14,9	8,0
Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	4,9	1,9	2,0	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	6,3
Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages	7,5	0,6	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	3,0
Acquisition équipements de production - phase 2	0,1	0,3	0,5	3,9	3,8	1,9	-	-	-	-	-	-	10,5	10,4
Complexe immobilier Frontenac	0,5	0,3	8,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,5	8,9
Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	0,3	4,6	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	8,4
Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées	5,4	1,2	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	2,8
Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	2,8	2,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	4,4
Solution intégrée de gestion des talents (SGT)	5,3	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,0	1,7
Acquisition de bus 9 mètres	1,0	4,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	5,3
Haltes commerciales : mise aux normes des espaces locaux	3,7	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	0,9
Garage temporaire 380 Stinson	1,9	0,7	-	-	-	1,4	-	-	-	-	-	-	4,0	2,1
Programme Gestion des Risques Technologiques et de Sécurité	0,7	1,1	1,0	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	3,2
Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements	0,8	1,0	1,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	2,6
Remplacement ou réfection des équipements de production	1,9	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	1,0
Laveur de bogie et pièces métro	0,1	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9
Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	1,6	0,6
Tour Grande révision : réfection partielle de la salle mécanique et de la plomberie générale	0,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,0
Sous-total Maintien des actifs	3 425,7	582,7	1 376,2	819,9	363,0	278,9	195,0	0,2	-	-	-	-	7 041,8	3 616,0

Gestion de portefeuille de projets

PROJETS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE - AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Amélioration et développement														
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	18,7	24,6	66,9	59,3	36,8	6,5	-	-	-	-	-	-	212,7	194,0
Garage Côte-Vertu	155,6	76,2	121,9	64,3	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	262,4
Prolongement de la ligne Bleue	3,3	14,5	25,6	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	364,9	361,6
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
Centre de transport - Est de Montréal	4,8	29,8	127,4	190,3	18,0	-	-	-	-	-	-	-	370,2	365,5
Agrandissement de 3 centres de transport	2,4	74,5	61,4	26,3	-	-	-	-	-	-	-	-	164,6	162,2
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	144,9	9,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,2	10,3
Programme de mesures préférentielles pour bus	28,7	7,3	2,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	79,0	32,4
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	17,0	23,3	13,2	22,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	59,0
EXTRA Connecte	14,1	5,7	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	10,1
Évolution solution validation bus	2,4	9,0	6,2	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	15,9
Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé /Côte-Vertu	0,9	4,5	4,4	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	15,0
Cité-Mobilité	10,0	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	1,6
100% SCAD	5,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,6
Acquisition matérielle - Vente et perception	2,9	1,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,1
Sous-total Amélioration et développement	442,1	300,8	463,7	693,4	57,5	9,3	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	1 998,8	1 538,7
TOTAL - AUTORISÉS	3 867,9	883,5	1 839,9	1 513,4	420,5	288,2	197,9	3,0	2,8	2,8	2,8	17,9	9 040,6	5 154,8
Total des projets en définition	2,6	27,5	30,7	610,3	652,0	646,1	639,1	641,0	695,7	32,3	31,8	368,9	4 378,1	4 006,6
Total des projets en identification	0,4	14,2	54,1	156,1	334,5	509,0	548,7	1 026,3	1 361,2	1 298,9	1 107,6	576,7	6 987,6	6 410,6
Total des investissements	3 870,8	925,2	1 924,8	2 279,7	1 406,9	1 443,4	1 385,7	1 670,4	2 059,7	1 334,0	1 142,2	963,5	20 406,3	15 572,0

Plan de maintien des actifs

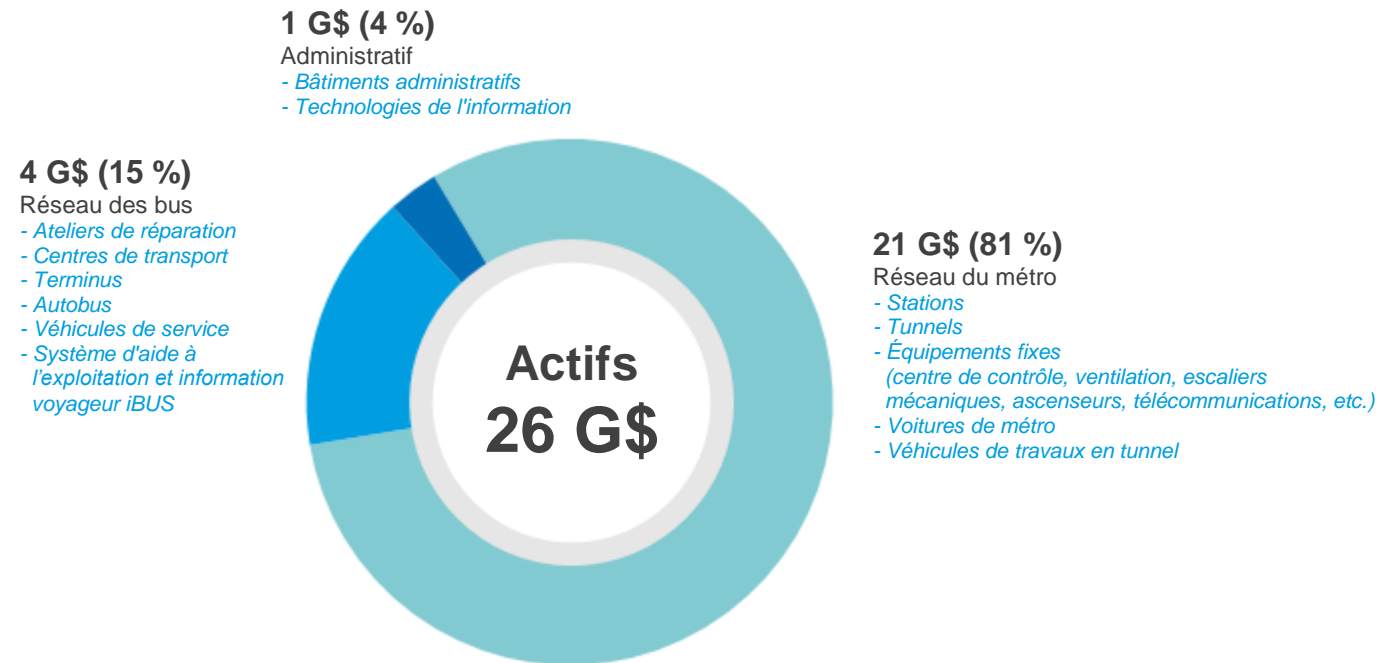
Plan de maintien des actifs

VALEUR DES ACTIFS

Après un travail structuré et rigoureux, la valeur de remplacement des actifs de la STM a été estimée en 2015 à 26 milliards de dollars. Ce montant correspond à la valeur à neuf de remplacement ou de reconstruction à l'identique des actifs actuels en tenant compte des normes et critères de conception d'aujourd'hui et

en incluant les taxes et les frais financiers. Maintenir en bon état un parc d'actifs d'une telle ampleur requiert évidemment des investissements conséquents. La valeur des actifs de la STM se répartit comme suit :

VALEUR DE REMPLACEMENT DES ACTIFS (EN MILLIARDS DE \$)



Notons que le montant de la valeur des actifs sera révisé afin de tenir compte de l'acquisition et de la disposition d'actifs.

Plan de maintien des actifs

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

En 2013, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur les infrastructures publiques* qui établissait « des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques¹ ». Bien que la STM n'y soit pas assujettie, nous nous sommes inspirés de cette loi et du *Guide d'élaboration et de mise en œuvre : Cadres de gestion des infrastructures publiques*² pour rédiger la définition de déficit de maintien d'actifs pour la STM.

Le schéma ci-contre met en évidence les quatre éléments qui constituent le maintien des actifs et identifie les autres types de besoins d'investissement (amélioration ou ajout d'actifs) ainsi que les différents besoins d'exploitation.

En bref, le déficit de maintien d'actifs représente le coût des travaux qui visent à rétablir l'état physique des actifs afin d'assurer la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation aux fins auxquelles ils sont destinés, de réduire leur probabilité de défaillance ou de contrer leur vétusté physique. Les actifs inclus dans le déficit ont atteint un seuil de performance insuffisant ou posent un niveau de risque important.

Il est nécessaire de résorber le déficit de maintien d'actifs pour deux raisons : d'abord, pour pouvoir offrir un service à la clientèle irréprochable et ensuite pour minimiser le coût d'entretien de nos actifs lorsque l'on tient compte de leur cycle de vie complet.

Les investissements en maintien des actifs servent à remplacer ou à mettre à niveau les infrastructures, le matériel roulant et les équipements afin que la STM puisse poursuivre sa mission en assurant des déplacements sécuritaires, fiables, rapides et confortables.

Le maintien des actifs parmi les types d'investissements et de dépenses

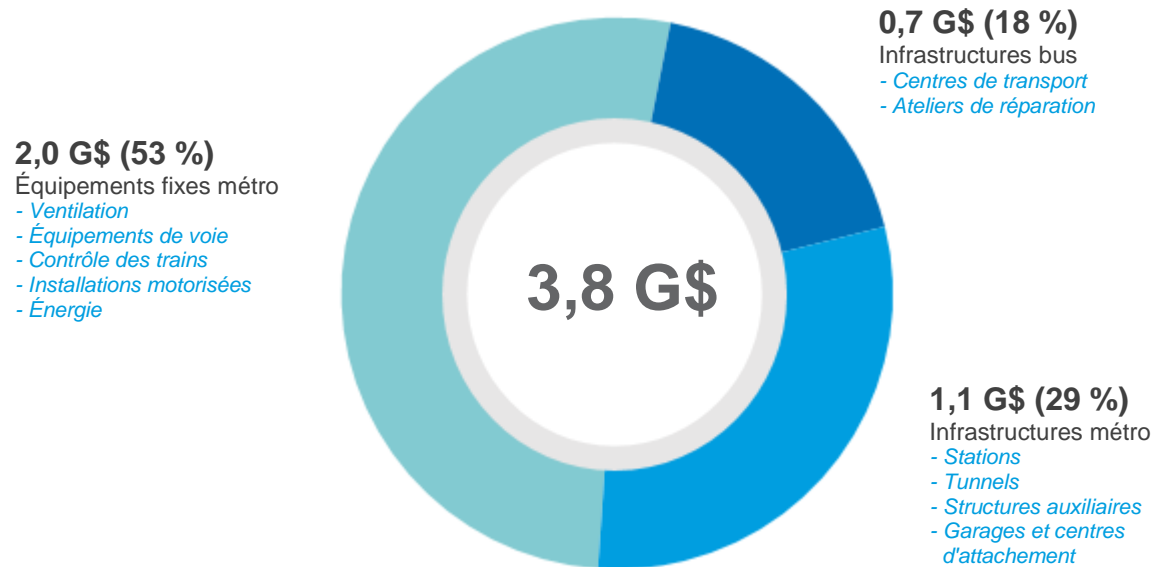


¹ Gouvernement du Québec. *Loi sur les infrastructures publiques*, RLRQ, c. I-8.3.

² Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor (2014). *Guide d'élaboration et de mise en œuvre : Cadres de gestion des infrastructures publiques*.

Plan de maintien des actifs

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS (2017)



Ce diagramme circulaire illustre la composition du déficit de maintien d'actifs de la STM en 2017. Ainsi, les 3,8 G\$ de déficit se répartissent presque exclusivement entre trois grands secteurs : les équipements fixes (2,0 G\$), les infrastructures métro (1,1 G\$) et les infrastructures bus (0,7 G\$).

Pour les équipements fixes, le déficit de maintien d'actifs est réparti principalement entre trois éléments : les installations motorisées (escaliers mécaniques et puits de ventilation naturelle), l'énergie (postes de district, postes de redressement, postes secondaires de distribution et câblage électrique) et la ventilation (postes de ventilation mécanique).

Pour ce qui est des infrastructures métro, les stations composent l'essentiel du déficit, suivies des tunnels. Pour les infrastructures bus, le déficit sera résorbé par la reconstruction des centres de transport Saint-Denis et Mont-Royal et du complexe Crémazie, ainsi que par l'achèvement du programme d'entretien majeur des infrastructures.

Pour terminer, notons que le déficit associé au matériel roulant bus et métro est nul et que le déficit dû aux technologies de l'information, aux télécommunications, à la réseautique et au contrôle des procédés, ainsi qu'à la vente et perception est très faible.

Plan de maintien des actifs

ÉVOLUTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

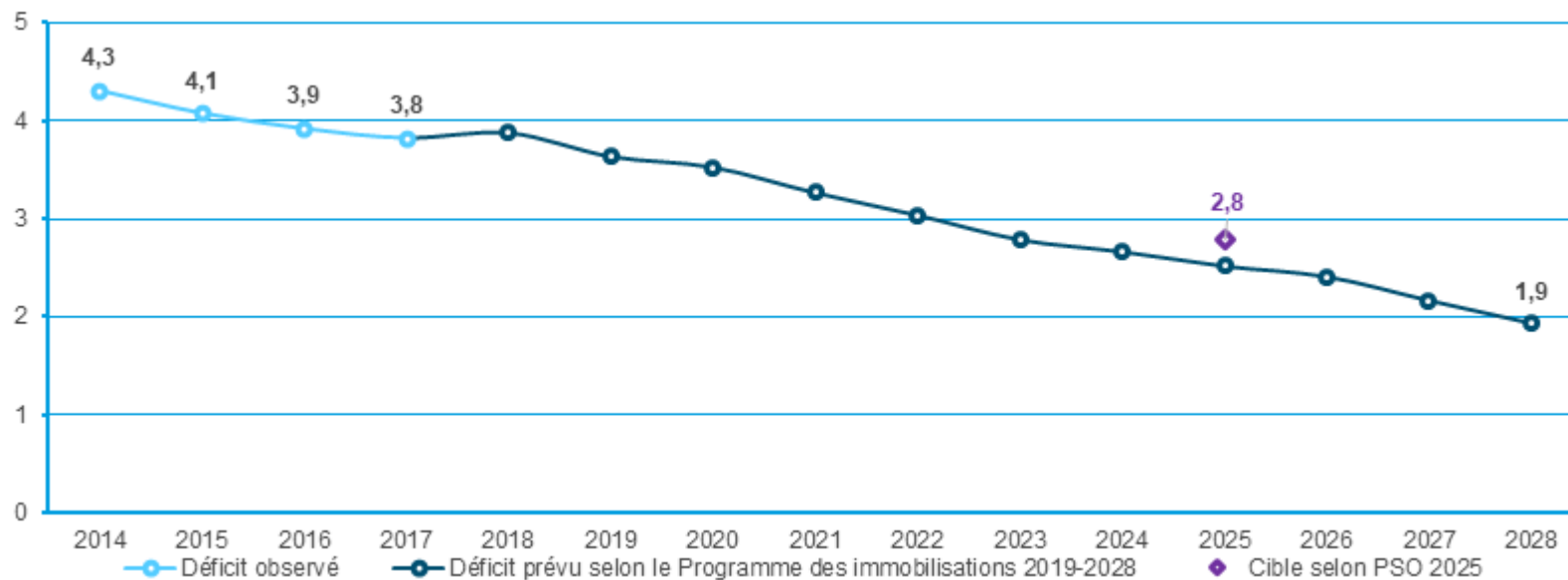
L'évolution du déficit de maintien d'actifs est un indicateur de gestion qui aide à optimiser le portefeuille de projets et à soutenir la réalisation du Plan stratégique organisationnel 2025 en mesurant les résultats des efforts consentis pour assurer la pérennité de notre parc d'actifs.

La courbe ci-dessous illustre l'évolution du déficit de maintien d'actifs par année en tenant compte des investissements prévus dans le présent programme des immobilisations. En 2014, le déficit de maintien d'actifs accumulé était de 4,3 milliards de dollars. Grâce à nos investissements, il a reculé à 3,8 milliards de dollars en 2017, une diminution de près de 500 millions de dollars. Si l'on se fie à la planification actuelle, le défi demeure imposant, puisque nos besoins

n'ont pas fini d'augmenter. Par exemple, il est temps en 2018 d'entreprendre la réfection des stations et des postes électriques construits en 1978 lors du prolongement ouest de la ligne verte.

Malgré ces efforts, le Plan des investissements ne permet pas à lui seul d'atteindre la cible de 1 G\$ de déficit de maintien d'actifs en 2030. Pour y parvenir, la STM doit d'abord augmenter sa capacité de réaliser les projets dans le métro tout en maintenant le service aux clients. À moyen terme, elle doit également augmenter la cadence des investissements.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS (EN MILLIARDS DE \$)



Plan de maintien des actifs

ÉVOLUTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Le Plan stratégique organisationnel 2025 identifie les actions pour réduire le déficit de maintien d'actifs : amélioration de la connaissance des actifs, priorisation des investissements, augmentation de la cadence et de la capacité de réalisation des projets et raffinement de la stratégie d'intervention à long terme.

Le maintien à jour de la connaissance de l'état des actifs permet d'évaluer précisément l'année requise pour les interventions à réaliser. Ainsi, un actif qui se dégrade plus vite que prévu sera remplacé de façon anticipée, tandis qu'un actif dont le bon état perdure fera l'objet d'une surveillance pour s'assurer que sa performance demeure satisfaisante au fil du temps.

La priorisation des investissements à réaliser est essentielle pour tenir compte des nombreuses contraintes techniques, humaines et géographiques auxquelles la STM peut faire face, mais aussi des opportunités qui se présentent à elle, comme la mise en accessibilité d'une station de métro.

En plus d'accélérer considérablement ses investissements en maintien des actifs par rapport aux années précédentes, certains des projets de la STM permettront d'augmenter sa capacité de réalisation. À titre d'exemples, les centres d'attache Viau et nord-ouest qui permettront de déployer davantage de véhicules de travaux dans les tunnels du métro.

Finalement, une stratégie d'intervention à long terme est essentielle pour mieux définir la portée des interventions requises et effectuer les meilleurs choix de maintien des actifs. Par exemple, plutôt que de remplacer un actif vieillissant par un actif neuf, il est possible d'opter pour une réfection majeure afin d'en prolonger la durée de vie.

Impact financier

Impact financier

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

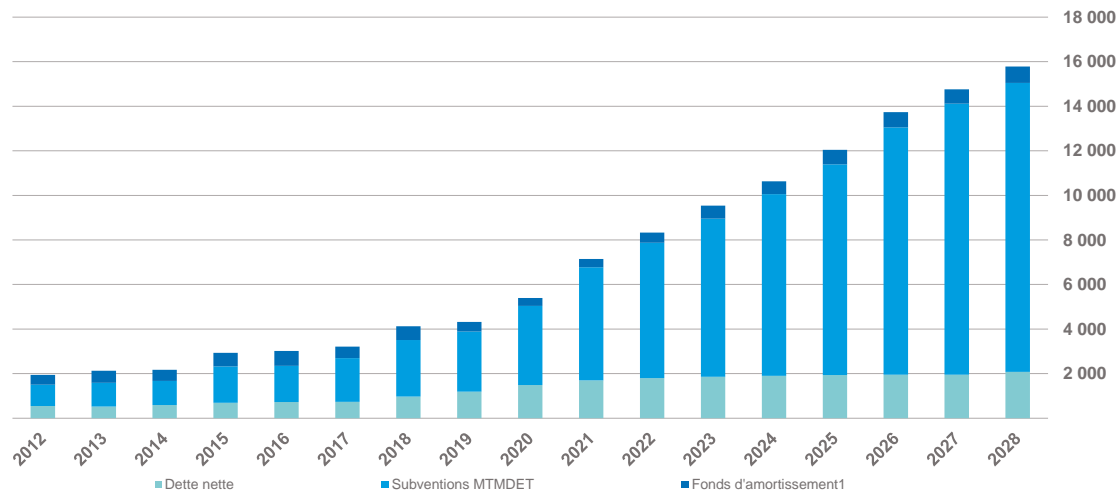
Le financement de la majorité des dépenses capitalisables se fait par émission de dette.

Du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2018, la dette brute devrait s'accroître de 2,0 milliards de dollars, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 18,1 %. Pour les dix prochaines années, elle augmentera de 11,7 milliards de dollars, soit un taux de croissance annuel moyen de 28,3 %.

Cette augmentation est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions fédéral, provincial et municipal.

Selon les prévisions, le montant de la dette nette en circulation totalisera 972 millions de dollars (après subvention et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2018 pour atteindre 2,1 milliards de dollars au 31 décembre 2028, soit un taux de croissance annuel moyen de 11,4 %.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN MILLIONS DE \$)



(En millions de dollars)	Prévisions																
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fonds d'amortissement ¹	435	542	504	607	663	521	616	434	353	374	454	584	571	652	680	649	732
Subventions MTMDET	955	1 061	1 080	1 630	1 631	1 959	2 535	2 697	3 552	5 078	6 074	7 091	8 157	9 456	11 098	12 161	12 969
Dette nette	550	524	590	693	721	732	972	1 191	1 485	1 698	1 801	1 862	1 901	1 937	1 954	1 952	2 078
Total	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	4 123	4 321	5 390	7 149	8 330	9 537	10 629	12 045	13 732	14 762	15 778

¹ Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

Impact financier

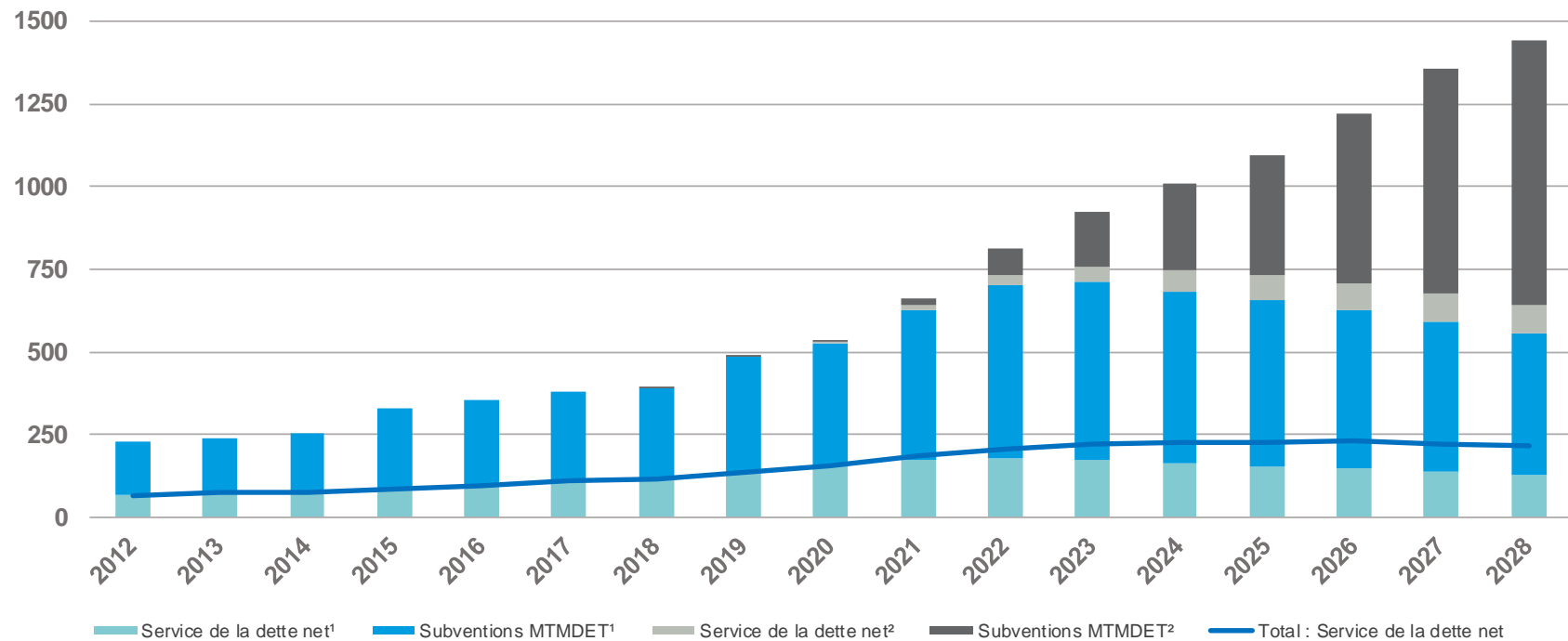
IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE

Le service de la dette net devrait se situer à 117,6 millions de dollars en 2018 pour atteindre 215,1 millions de dollars en 2028. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 8,3 % par rapport à 10,8 % pour la période de 2013 à 2018. Le service de la dette net représentait 8,3 % des dépenses d'exploitation nettes en 2017.

En 2028, ce ratio devrait se situer à 9,3 %, en dessous de la limite supérieure de 16 %. Ces prévisions sont conformes à la directive de gestion de la dette à long terme, en ce qui a trait au ratio relié à l'endettement.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 71,1 % (pour la période de 2013 à 2018) à 77,2 % pour les dix prochaines années.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE (EN MILLIONS DE \$)



Impact financier

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE

<i>(En millions de dollars)</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisions											
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Projets autorisés																		
Service de la dette brut ¹	227,0	240,2	255,6	327,6	353,7	378,2	392,2	486,4	527,3	627,5	704,2	714,4	683,4	656,0	624,4	592,1	557,2	
Subventions MTMDET ¹	160,6	163,8	182,5	241,2	257,2	266,8	274,6	353,0	374,8	455,4	525,6	540,3	520,6	503,9	478,1	454,9	426,9	
Service de la dette net¹	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	111,5	117,6	133,4	152,5	172,1	178,7	174,1	162,8	152,1	146,3	137,2	130,3	
Projets en définition et identification																		
Service de la dette brut ²	-	-	-	-	-	-	0,0	0,8	5,4	32,2	108,8	211,3	324,2	440,0	595,9	765,9	885,5	
Subventions MTMDET ²	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	0,7	18,4	81,3	165,3	259,5	363,8	513,0	680,6	800,6	
Service de la dette net²	-	-	-	-	-	-	0,0	0,8	4,7	13,8	27,5	46,0	64,6	76,2	83,0	85,2	84,9	
Total																		
Service de la dette brut	227,0	240,2	255,6	327,6	353,7	378,2	392,2	487,2	532,7	659,7	813,0	925,7	1 007,5	1 096,0	1 220,4	1 358,0	1 442,6	
Subventions MTMDET	160,6	163,8	182,5	241,2	257,2	266,8	274,6	353,1	375,5	473,8	606,8	705,6	780,1	867,7	991,1	1 135,5	1 227,5	
Total : Service de la dette net	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	111,5	117,6	134,1	157,2	185,9	206,1	220,1	227,4	228,3	229,3	222,5	215,1	

¹ Les montants pour les projets autorisés

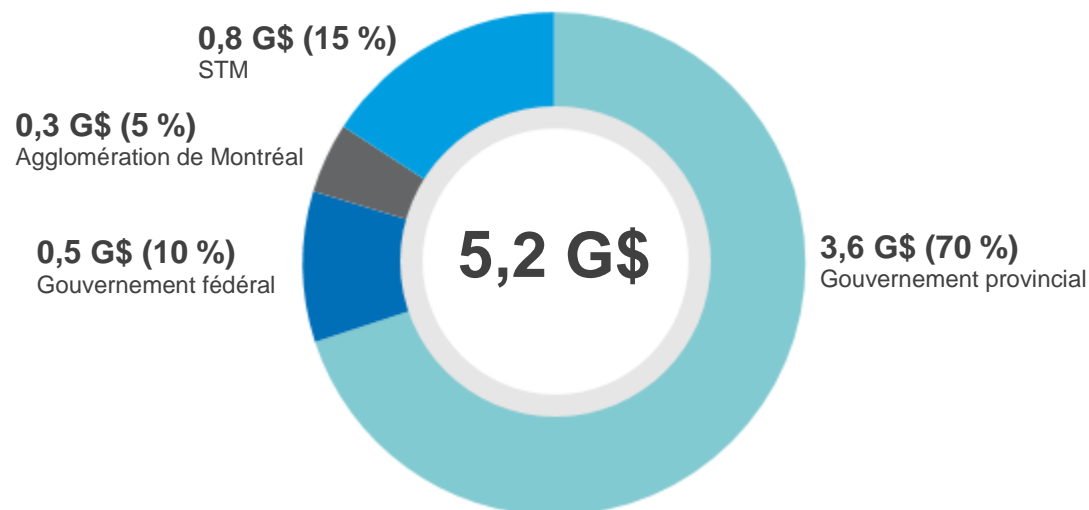
² Les montants pour les projets en définition et identification

Impact financier

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total PI	
											2019-2028	%
Subventions de nos partenaires												
Gouvernement provincial	456,7	1 297,8	1 171,2	290,9	221,9	163,4	1,4	1,4	1,4	1,4	3 607,6	70 %
Gouvernement fédéral	215,0	164,4	88,5	29,3	2,8	-	-	-	-	-	500,1	10 %
Agglomération de Montréal	34,9	85,1	37,2	28,8	20,3	27,7	-	-	-	-	234,0	5 %
Sous-total	706,7	1 547,3	1 296,9	349,0	245,0	191,1	1,4	1,4	1,4	1,4	4 341,7	85 %
Financement de la STM												
Dépenses d'exploitation	19,4	27,5	18,3	8,1	3,2	1,8	-	-	-	-	78,3	2 %
Sur emprunt	157,5	265,1	198,2	63,3	40,0	5,0	1,6	1,4	1,4	1,4	734,8	13 %
Sous-total	176,9	292,6	216,4	71,5	43,2	6,8	1,6	1,4	1,4	1,4	813,1	15 %
Total	883,5	1 839,9	1 513,4	420,5	288,2	197,9	3,0	2,8	2,8	2,8	5 154,8	100 %

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE



Impact financier

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE DÉPENSES PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total PI 2019-2028
Financement au comptant											
Non capitalisable											
Budget d'exploitation	15,7	25,3	16,9	6,5	3,2	1,8	-	-	-	-	69,5
Capitalisable											
Budget d'exploitation	3,6	2,2	1,3	1,7	-	-	-	-	-	-	8,8
Gouvernement provincial - subvention au comptant	62,5	55,5	40,8	18,2	1,8	-	-	-	-	-	178,7
Gouvernement fédéral - subvention au comptant	215,0	164,4	88,5	29,3	2,8	-	-	-	-	-	500,1
Agglomération de Montréal - subvention au comptant	34,9	85,1	37,2	28,8	20,3	27,7	-	-	-	-	234,0
Sous-total	331,8	332,5	184,8	84,4	28,1	29,5	-	-	-	-	991,1
Financement sur emprunt											
Non subventionné	157,5	265,1	198,2	63,3	40,0	5,0	1,6	1,4	1,4	1,4	734,8
Subventionné	394,2	1 242,3	1 130,4	272,7	220,2	163,4	1,4	1,4	1,4	1,4	3 428,9
Sous-total	551,7	1 507,4	1 328,6	336,1	260,2	168,3	3,0	2,8	2,8	2,8	4 163,8
Financement total	883,5	1 839,9	1 513,4	420,5	288,3	197,9	3,0	2,8	2,8	2,8	5 154,8

SOMMAIRE – PROJETS

Sommaire – projets

Voici le tableau sommaire des investissements au cours des dix prochaines années. Parmi ceux-ci, 25 projets de grande envergure totalisent 95 % des investissements déjà autorisés.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de dollars)	Nb Projets	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
1. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR	3	1 926,0	61,7	409,0	294,4	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	2 716,0	790,0
Acquisition des voitures de métro AZUR		1 677,9	10,8	98,5	85,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,7	194,8
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels		51,7	44,6	298,4	162,1	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	581,7	530,0
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR		196,4	6,3	12,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	261,6	65,2
2. RÉNO MÉTRO	5	821,4	220,3	288,8	261,1	147,3	99,2	-	-	-	-	-	-	1 838,1	1 016,7
Réno-Systèmes - phase 4		102,4	97,8	121,1	124,7	69,9	66,5	-	-	-	-	-	-	582,5	480,1
Réno-Systèmes - phase 3		413,1	27,2	25,9	18,6	15,1	-	-	-	-	-	-	-	500,0	86,9
Réno-Infrastructures - phase 2		69,8	58,2	69,5	54,1	25,5	26,2	-	-	-	-	-	-	303,3	233,5
Réno-Infrastructures - phase 1		217,4	12,5	5,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	22,2
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1		18,7	24,6	66,9	59,3	36,8	6,5	-	-	-	-	-	-	212,7	194,0
3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	5	221,0	137,4	216,4	396,6	11,7	-	-	-	-	-	-	-	983,0	762,0
Garage Côte-Vertu		155,6	76,2	121,9	64,3	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	262,4
Prolongement de la ligne Bleue		3,3	14,5	25,6	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	364,9	361,6
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme		30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
Prolongation de la durée de vie des MR73		28,1	18,3	22,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	40,9
Agrandissement du centre d'attachement Viau		3,5	10,0	18,5	10,8	11,7	-	-	-	-	-	-	-	54,5	51,0
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	9	357,4	224,7	342,7	379,5	82,2	21,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	1 440,4	1 065,1
Centre de transport - Est de Montréal		4,8	29,8	127,4	190,3	18,0	-	-	-	-	-	-	-	370,2	365,5
Reconstruction du complexe Crémazie		119,9	49,5	33,3	27,8	32,5	-	-	-	-	-	-	-	262,9	143,0
Nouveau centre de transport Bellechasse		11,2	20,6	84,4	89,8	29,1	19,1	-	-	-	-	-	-	254,2	243,0
Agrandissement de 3 centres de transport		2,4	74,5	61,4	26,3	-	-	-	-	-	-	-	-	164,6	162,2
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS		144,9	9,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,2	10,3
Programme de mesures préférentielles pour bus		28,7	7,3	2,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	-	79,0	32,4
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA		17,0	23,3	13,2	22,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	59,0
Programme d'entretien majeur des infrastructures - PEMI - phase 1		14,4	4,6	14,8	20,4	-	-	-	-	-	-	-	-	54,1	39,7
EXTRA Connecte		14,1	5,7	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	10,1
5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)	3	294,3	128,8	503,1	136,4	149,2	141,9	195,0	0,1	-	-	-	-	1 549,0	1 254,7
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2		22,5	100,3	499,5	135,9	149,2	141,9	195,0	0,1	-	-	-	-	1 244,5	1 222,0
Acquisition des bus hybrides 12 mètres 2012-2017		268,8	20,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290,1	21,3
Électrification des véhicules de travaux en tunnel		3,0	7,7	3,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	11,4
Sous-total des principaux projets autorisés	25	3 620,1	772,9	1 760,0	1 468,1	396,8	281,5	197,8	2,9	2,8	2,8	2,8	17,9	8 526,5	4 888,5
Pourcentage des principaux projets		94%	87%	96%	97%	94%	98%	100%	97%	100%	100%	100%	100%	94%	95%
Sous-total des autres projets autorisés	33	247,8	110,6	79,9	45,3	23,6	6,7	0,1	0,1	-	-	-	-	514,1	266,3
Total des projets autorisés	58	3 867,9	883,5	1 839,9	1 513,4	420,5	288,2	197,9	3,0	2,8	2,8	2,8	17,9	9 040,6	5 154,8
Total des projets en définition	10	2,6	27,5	30,7	610,3	652,0	646,1	639,1	641,0	695,7	32,3	31,8	368,9	4 378,1	4 006,6
Total des projets en identification	38	0,4	14,2	54,1	156,1	334,5	509,0	548,7	1 026,3	1 361,2	1 298,9	1 107,6	576,7	6 987,6	6 410,6
Total des investissements	106	3 870,8	925,2	1 924,8	2 279,7	1 406,9	1 443,4	1 385,7	1 670,4	2 059,7	1 334,0	1 142,2	963,5	20 406,3	15 572,0

Sommaire – projets

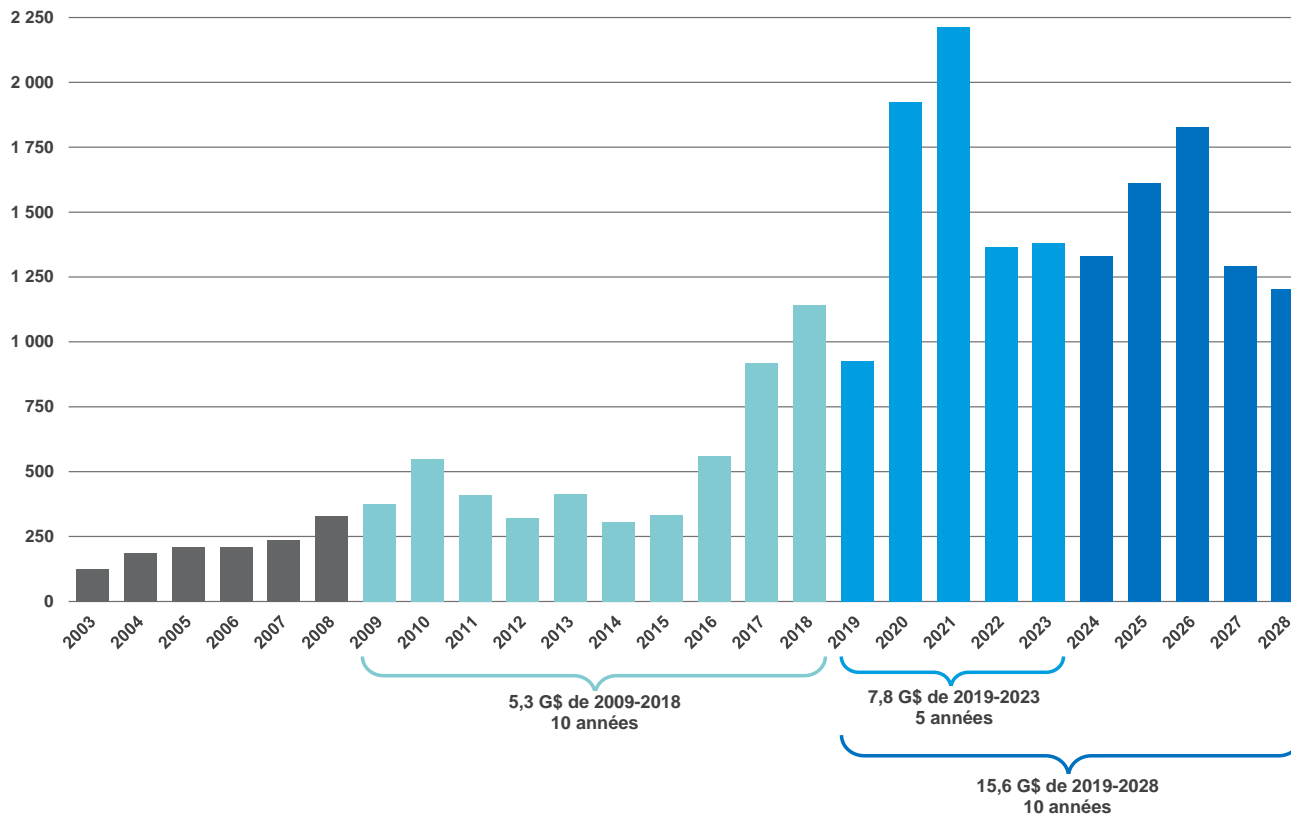
Les investissements prévus au cours des dix prochaines années totalisent plus de 15 G\$. À titre comparatif, le précédent programme des immobilisations affichait des investissements de l'ordre de 10 G\$.

Le rythme des investissements poursuit sa croissance de façon significative comme le démontre le graphique ci-dessous. Forte de cette tendance, la STM investira plus d'argent dans le maintien et le développement de ses infrastructures au cours des 5 prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des 10 dernières.

Les années 2020 et 2021 devraient être deux années records consécutives. L'acquisition des 17 nouveaux trains Azur, la réalisation du prolongement de la ligne Bleue, la stratégie d'acquisition des 300 nouveaux bus combinée à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno Métro expliquent en grande partie cette progression.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX POUR LES ANNÉES 2003 – 2028

(en millions de dollars)



Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets autorisés par type de dépense, c'est-à-dire capitalisables et non capitalisables par secteur. Les secteurs à la STM sont :

Réseau de bus

Ce secteur comprend les achats de bus (incluant les bus articulés), le maintien et la construction de centres de transport, l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel. Il inclut aussi l'achat des véhicules de service, ainsi que le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur, en plus des dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Plus de 2,4 milliards de dollars sont déjà autorisés pour des investissements dans le secteur du réseau des bus. Dans le but d'améliorer l'expérience client, la STM pourra investir, entre 2019 et 2024, dans l'achat de 989 bus 12 mètres climatisés, y compris 465 pour ajouter du de service (dont 165 bus qui sont en option au contrat). Ces données sont directement en lien avec les orientations prises dans le PSO 2025. De plus, d'autres projets d'acquisition de bus hybrides et électriques, non encore approuvés, sont prévus au PI 2019-2028 en phase d'identification. Ces investissements sont notamment liés à l'annonce effectuée par la STM quant à l'accélération de la stratégie d'électrification du réseau de surface.

Avec l'ajout de 300 nouveaux bus graduellement à compter de 2020, des modifications et de nouvelles infrastructures seront nécessaires pour les accueillir. Ces stratégies d'acquisition et d'électrification des bus nécessitent des investissements majeurs en infrastructure :

► Devancer la construction d'un centre de transport (fiche BUS-03)

Cette solution vise la construction d'un nouveau centre de transport dans l'est de Montréal pouvant accueillir 250 bus qui pourront être entièrement électriques. Sa mise en service est prévue en 2023, alors qu'elle était initialement prévue d'ici 2025, selon le Plan stratégique organisationnel 2025.

► Intensifier la construction du centre de transport Bellechasse (fiche BUS-06)

Ce projet vise à remplacer l'actuel centre de transport Saint-Denis construit en 1958 et qui est en fin de vie utile, pour permettre à la STM de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs dans l'optique d'améliorer le service offert à ses clients. Annoncé en août dernier, le nouveau centre de transport, qui sera mis en service en 2022, pourra accueillir 207 bus, dont 105 bus réguliers et 102 bus articulés.

► Agrandir trois centres de transport existants (fiche BUS-07)

Cette troisième solution vise à agrandir les centres Anjou, Legendre et Saint-Laurent afin d'atteindre une capacité supplémentaire totale de 160 bus. Ce projet a l'avantage de permettre les agrandissements sans déménager les activités d'exploitation et d'entretien pendant les travaux, et d'ainsi, limiter l'impact sur le service à la clientèle. La fin de ces travaux est prévue pour 2020.

► Maintenir les actifs du centre de transport Saint-Denis (fiche BUS-14)

Cette solution vise à maintenir les actifs du centre de transport Saint-Denis afin de prolonger sa durée de vie utile. Les travaux incluent la réfection du toit et entraîneront la relocalisation temporaire des 180 bus présentement stationnés à ce centre pour une durée de 12 mois, mais permettront par la suite de l'exploiter jusqu'à l'ouverture du centre de transport Bellechasse en 2022.

► Adapter un bâtiment industriel à proximité du centre de transport Stinson (fiche BUS-25)

Cette solution vise à louer, pour une durée de cinq ans, les locaux d'un ancien bâtiment industriel. En l'adaptant à ses besoins, la STM pourra y accueillir 50 bus réguliers qui seront entretenus au centre de transport Stinson situé à proximité.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

Réseau du métro

Ce secteur regroupe l'acquisition et l'entretien des voitures de métro, l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux, ainsi que le maintien des actifs immobiliers et des infrastructures. De plus, des investissements liés au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel font parties des actions de la STM.

Les investissements autorisés au Réseau du métro représentent, quant à eux, un montant de près de 2,7 milliards de dollars et visent essentiellement à préserver la fiabilité du métro et à améliorer l'expérience client.

Les principaux projets sont l'acquisition des 17 nouveaux trains AZUR, Réno-Systèmes (phases 3 et 4), le garage Côte-Vertu, le prolongement de la ligne Bleue, Réno-Infrastructures (phases 1 et 2), le prolongement de la durée de vie des voitures de métro MR73, l'édicule et le lien piétonnier à la station Vendôme, ainsi que l'agrandissement du centre d'attachement Viau.

À ces projets viennent s'ajouter d'autres projets majeurs, dont le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, qui vise à rendre universelle l'accessibilité aux stations de métro de Montréal afin de faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage les clients et à améliorer le service à la clientèle. Dans son Plan stratégique 2025, la STM prévoit rendre 41 stations accessibles en 2025.

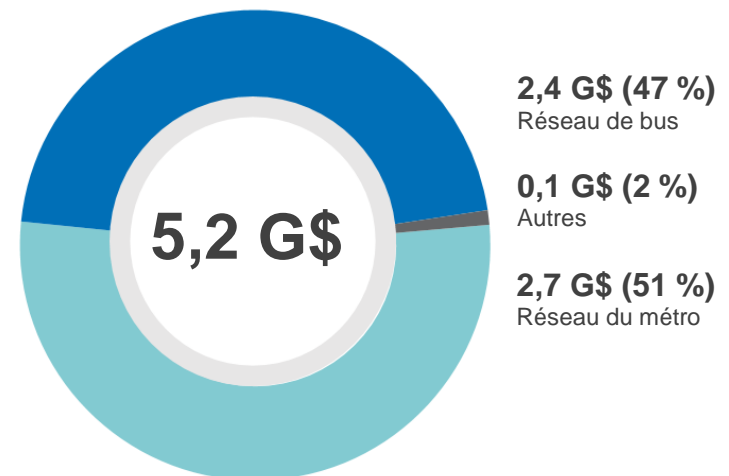
Transport adapté

Ce secteur comprend les projets dont le but est d'offrir à la clientèle à mobilité réduite des services de transport adapté. On retrouve l'achat de minibus et le projet EXTRA Connecte qui permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes du transport adapté en temps réel pour un montant de 29 millions de dollars.

Secteur administratif

Cette section inclut des projets qui ne peuvent être rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs. Une somme d'environ 69 millions de dollars sera investie au cours des dix prochaines années dans différents projets de maintien technologiques, tel le plan de maintien et d'acquisition d'équipements OPUS.

POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT



Réseau de bus

Réseau de bus

ACTIFS BUS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

1 808	Bus :
	1 333 standards (12 mètres)
	215 hybrides (12 mètres)
	3 électriques Cité Mobilité (12 mètres)
	257 articulés (18 mètres)
16	Minibus
222	Lignes de bus :
	211 accessibles aux personnes à mobilité réduite : ➤ 188 lignes de jour ➤ 23 lignes de nuit
	11 services par minibus urbains
8	Centres de transport

La Société possède neuf centres de transport (8 pour les autobus et un pour le transport adapté). De plus, le complexe Crémazie a comme vocation l'entretien majeur des bus.

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	1956
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958	1970
Legendre	1973	2011
Anjou	1982	
Saint-Laurent	1984	
LaSalle	1995	
Stinson	2014	

4	Terminus (hors station de métro)
8 942	Arrêts de bus
3 095	Abribus (898 appartenant à la STM)
435	Véhicules routiers
172	Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain
16	Remorques
17	Laveurs de bus
191	Positions de vérins

ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

1 927	Boîtes de perception bus
624	Terminaux de vente de titres (détaillants)

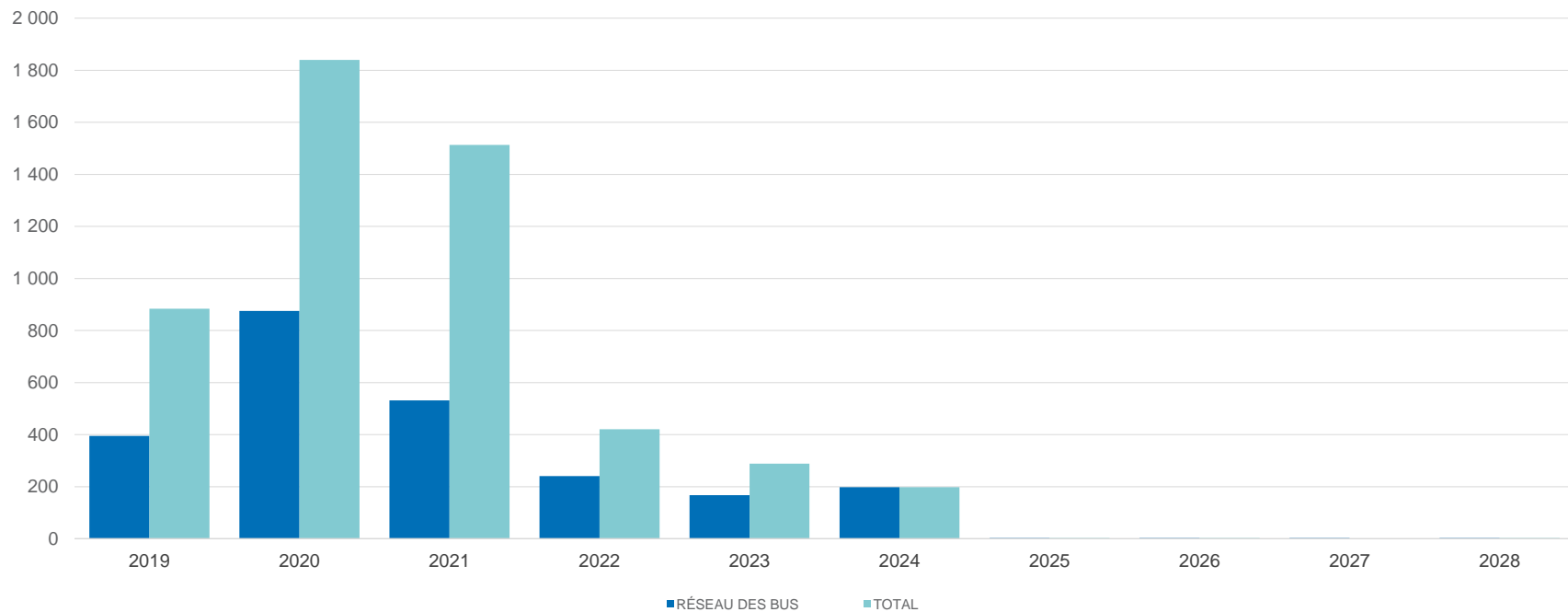
Réseau de bus

SOMMAIRE

Les investissements actuellement autorisés au cours des dix prochaines années s'élèvent à plus de 2,4 milliards de dollars et représentent environ 47 % des investissements de la STM. De ces investissements, 51 % (1,2 milliard de dollars) serviront au remplacement et à l'ajout de 989 bus 12 mètres climatisés visant l'amélioration de l'expérience client. Une somme de près d'un milliard de dollars sera consacrée aux projets d'infrastructures, notamment pour les deux

nouveaux centres de transport Bellechasse et un dans l'est de Montréal, les agrandissements de trois centres de transport, ainsi que la reconstruction du complexe Crémazie et la phase 1 du Programme d'entretien et maintien des infrastructures (PEMI). Un projet pilote de bus électriques 9 mètres (Midibus) verra également le jour afin mesurer les impacts sur les différents processus opérationnels.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DES BUS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX (en millions de dollars)



Réseau de bus

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS

AUTORISÉS		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		et avant											et après	Projet	2019-2028
BUS-01	Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	22,5	100,3	499,5	135,9	149,2	141,9	195,0	0,1	-	-	-	-	1 244,5	1 222,0
BUS-02	Acquisition des bus hybrides 12 mètres 2012-2017	268,8	20,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290,1	21,3
BUS-03	Centre de transport - Est de Montréal Nouveau	4,8	29,8	127,4	190,3	18,0	-	-	-	-	-	-	-	370,2	365,5
BUS-04	Reconstruction du complexe Crémazie	119,9	49,5	33,3	27,8	32,5	-	-	-	-	-	-	-	262,9	143,0
BUS-05	Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	4,9	1,9	2,0	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	6,3
BUS-06	Nouveau centre de transport Bellechasse	11,2	20,6	84,4	89,8	29,1	19,1	-	-	-	-	-	-	254,2	243,0
BUS-07	Agrandissement de 3 centres de transport Nouveau	2,4	74,5	61,4	26,3	-	-	-	-	-	-	-	-	164,6	162,2
BUS-08	Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	144,9	9,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,2	10,3
BUS-09	Programme de mesures préférentielles pour bus	28,7	7,3	2,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	79,0	32,4
BUS-10	Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	17,0	23,3	13,2	22,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	59,0
BUS-11	Programme d'entretien majeur des infrastructures - PEMI - phase 1	14,4	4,6	14,8	20,4	-	-	-	-	-	-	-	-	54,1	39,7
BUS-12	Remplacement des véhicules de service - phase 2	4,5	10,0	6,3	3,3	5,0	-	-	-	-	-	-	-	29,2	24,7
BUS-13	Programme de remplacement des équipements de levage	23,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,1	0,3
BUS-14	Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis Nouveau	1,3	15,8	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,4	18,1
BUS-15	Évolution solution validation bus	2,4	9,0	6,2	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	15,9
BUS-16	Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé /Côte-Vertu	0,9	4,5	4,4	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	15,0
BUS-17	Cité-Mobilité	10,0	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	1,6
BUS-18	Acquisition équipements de production - phase 2 Nouveau	0,1	0,3	0,5	3,9	3,8	1,9	-	-	-	-	-	-	10,5	10,4
BUS-19	Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages	7,5	0,6	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	3,0
BUS-20	Complexe immobilier Frontenac Nouveau	0,5	0,3	8,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,5	8,9
BUS-21	Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées	5,4	1,2	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	2,8
BUS-22	Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	2,8	2,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	4,4
BUS-23	100% SCAD	5,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,6
BUS-24	Acquisition de bus 9 mètres Nouveau	1,0	4,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	5,3
BUS-25	Garage temporaire 380 Stinson Nouveau	1,9	0,7	-	-	-	1,4	-	-	-	-	-	-	4,0	2,1
BUS-26	Remplacement ou réfection des équipements de production	1,9	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	1,0
TOTAL - AUTORISÉS		709,5	395,1	875,2	531,8	240,3	167,1	197,8	2,9	2,8	2,8	2,8	17,9	3 146,0	2 418,6

Réseau de bus

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total Projet	Total PI 2019-2028
	et après													
Nouveau centre de transport Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4	28,1	28,3	368,9	426,2	57,3
Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	1,4	14,0	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,9	18,5
TOTAL - DÉFINITION	1,4	14,0	4,5	-	-	-	-	0,4	0,4	28,1	28,3	368,9	446,1	75,9
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total Projet	Total PI 2019-2028
	et après													
Acquisition de bus 12 mètres - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	433,5	545,3	602,8	582,5	-	2 164,2	2 164,2
Acquisition de bus 18 mètres - phase 2	-	-	-	-	-	-	-	-	310,4	276,5	163,7	-	750,6	750,6
Programme d'entretien majeur des infrastructures - PEMI - phase 2	-	-	-	5,0	20,0	20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	85,0	85,0
Programme d'entretien majeur des infrastructures - PEMI - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-	20,0	20,0	20,0	25,0	85,0	60,0
Véhicules de service - phase 3	-	-	-	-	4,9	4,7	9,8	8,6	8,7	5,9	5,4	-	47,9	47,9
Mise à niveau centre de transport - Anjou	-	-	-	0,4	2,3	4,3	2,9	31,6	-	-	-	-	41,5	41,5
Mise à niveau centre de transport - Saint-Laurent	-	-	0,4	2,3	4,3	2,9	31,6	-	-	-	-	-	41,5	41,5
Mise à niveau centre de transport - Frontenac	-	0,4	2,3	4,3	2,9	31,6	-	-	-	-	-	-	41,5	41,5
Gestion optimisée des centres de transport	-	1,0	5,0	7,5	7,5	5,0	-	-	-	-	-	-	26,0	26,0
CT-Legendre - Stationnement employés	-	0,2	1,0	6,2	5,2	-	-	-	-	-	-	-	12,6	12,6
Véhicules d'atelier - phase 1	-	3,0	1,3	0,4	1,0	-	-	-	-	-	-	-	5,7	5,6
Optimisation planif. voyages réguliers	-	0,2	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,1	1,1
TOTAL - IDENTIFICATION	-	4,8	11,0	26,1	48,0	68,5	64,3	493,7	884,4	905,2	771,6	25,0	3 302,6	3 277,5
TOTAL - RÉSEAU DE BUS	710,9	413,9	890,7	557,9	288,2	235,6	262,0	497,1	887,7	936,1	802,7	411,8	6 894,7	5 772,0

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-01

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET

5002099 / R-174 / 154-17-7932
154-12-1114/154-16-7109/154-15-1030
154-17-7931

Programmes d'aide

SOFIL 3 Dette, SOFIL 4 Dette PAFFITC, PAGTCP 50 % et 60 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Acquisition de bus 12 mètres – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2024, l'acquisition de 963 bus 12 mètres.

- 498 bus hybrides ou électriques pour du remplacement de bus en fin de vie utile;
- 431 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus à ajouter au parc existant permettra de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et adapter l'offre de service bus tout en palliant aux imprévus. Ceci aura comme conséquence d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces autobus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des autobus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Remplacement	99	109	54	80	56	100	498
Ajout	-	300	51*	32*	44*	38*	465
Total	99	409	105	112	100	138	963

* En option

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Le maintien du parc en bon état (âge moyen autour de 8 ans);
- L'amélioration du service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- La réduction des émissions de GES;
- L'approfondissement de nos connaissances et l'acquisition d'une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	22,5	98,6	493,0	134,3	147,9	140,7	193,1	0,1	-	-	-	-	1 230,2	1 207,7
Non Capitalisable	0,0	1,6	6,5	1,7	1,4	1,3	1,8	-	-	-	-	-	14,3	14,3
Total	22,5	100,3	499,5	135,9	149,2	141,9	195,0	0,1	-	-	-	-	1 244,5	1 222,0
Financement														
Gouvernement provincial	9,0	51,2	381,8	111,1	122,8	117,3	162,0	-	-	-	-	-	955,3	946,3
Gouvernement fédéral	10,3	31,7	32,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74,6	64,2
Agglomération de Montréal	0,1	4,2	60,3	19,0	21,0	20,0	27,7	-	-	-	-	-	152,3	152,2
STM	3,0	13,1	24,9	5,8	5,4	4,6	5,3	0,1	-	-	-	-	62,3	59,3
Total	22,5	100,3	499,5	135,9	149,2	141,9	195,0	0,1	-	-	-	-	1 244,5	1 222,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

95%

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-02

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
5002098, 5002098-99 / R-120 / 154-15-1030
154-12-1114/154-16-7109/154-15-1030
154-16-7109 /154-16-7610 /154-16-7611
154-17-7305

Programmes d'aide

SOFIL 3 Dette, PAFFITC, PAGTCP – 50 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Acquisition de bus hybrides 12 mètres 2012-2017

De 2016 à 2019, la STM procédera à l'acquisition de 309 autobus hybrides de 12 mètres. Ces autobus sont munis du système hybride à propulsion entièrement électrique.

Le moteur diesel active une génératrice qui, à son tour, produit l'énergie requise pour alimenter le moteur électrique de propulsion et pour recharger la batterie haute tension. L'énergie cinétique, lors du ralentissement de l'autobus, est récupérée en énergie électrique au niveau de la batterie. De plus, lors de l'ouverture des portes ou si l'autobus est immobile plus de 3 minutes, le moteur diesel est automatiquement éteint.

Ces autobus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des autobus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2016	2017	2018	2019	Total
Remplacement	-	74	125	26	225
Ajout	51	33	-	-	84
Total	51	107	125	26	309

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Le maintien du parc en bon état (âge moyen autour de 8 ans);
- L'amélioration du service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- La réduction des émissions de GES;
- La maturité des pratiques en accessibilité universelle;
- L'approfondissement de nos connaissances et l'acquisition d'une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	265,5	20,2	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	286,1	20,6
Non Capitalisable	3,3	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	0,7
Total	268,8	20,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290,1	21,3
Financement														
Gouvernement provincial	141,1	12,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	153,2	12,1
Gouvernement fédéral	81,4	7,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88,6	7,2
Agglomération de Montréal	13,2	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	1,6
STM	33,0	0,0	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,4	0,4
Total	268,8	20,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290,1	21,3

POURCENTAGE DE SUBVENTION

88 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-03

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201808 / R-183 / 154-45-7353

Programme d'aide
PAGTCP – 87 %

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Nouveau

Centre de transport – Est de Montréal

Afin de permettre d'intégrer et d'exploiter 300 nouveaux bus à partir de 2020 dans le réseau de la STM, des modifications et ajouts d'infrastructures sont nécessaires considérant qu'à l'exception du garage Stinson, tous les autres centres de transport sont utilisés à pleine capacité. Le projet Centre de transport - Est de Montréal s'inscrit parmi les actions permettant de mener à bien cet objectif.

Le devancement de la construction d'un nouveau centre de transport pour l'est de Montréal est requis en complément à la stratégie de gestion des espaces de remisage. Il permettra à la STM d'entreprendre l'électrification du parc d'autobus ainsi que la reprise de la croissance du parc de véhicules.

Le projet consiste à construire un nouveau centre de transport pouvant accueillir 250 autobus équivalents à propulsion hybride et électrique ainsi qu'à aménager un stationnement de 300 cases. Le projet prévoit les aires intérieures et extérieures de remisage des autobus, de circulation ainsi que les accès au site. Les baies multifonctions requises pour l'entretien des autobus, les entrepôts, les espaces extérieurs pour les réservoirs et les livraisons, les salles mécaniques et électriques ainsi que les espaces administratifs requis pour l'exploitation d'un centre de transport sont également prévus. Finalement, le projet vise une certification LEED Or.

BÉNÉFICES

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Permettre l'électrification éventuelle du réseau Bus;

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	4,8	29,5	125,8	188,0	17,5	-	-	-	-	-	-	-	365,7	360,9
Non Capitalisable	-	0,2	1,6	2,3	0,4	-	-	-	-	-	-	-	4,5	4,5
Total	4,8	29,8	127,4	190,3	18,0	-	-	-	-	-	-	-	370,2	365,5
Financement														
Gouvernement provincial	4,2	25,7	109,5	163,6	15,3	-	-	-	-	-	-	-	318,2	314,0
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,6	4,1	17,9	26,8	2,7	-	-	-	-	-	-	-	52,1	51,5
Total	4,8	29,8	127,4	190,3	18,0	-	-	-	-	-	-	-	370,2	365,5
POURCENTAGE DE SUBVENTION													86 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-04

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
529995 / R-143-B / 154-13-1202

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Reconstruction du complexe Crémazie

Construit en 1948, le complexe Crémazie est un atelier destiné principalement aux activités d'entretien mécanique majeur, de fabrication et de réusinage de pièces. Il faut effectuer des investissements importants pour sa mise à niveau afin de maintenir son intégrité, de le rendre conforme à la réglementation en vigueur et d'augmenter sa polyvalence, ainsi que de l'adapter aux besoins d'entretien actuels et futurs en fonction des nouvelles technologies (bus articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de démolir le bâtiment actuel et de construire un nouveau complexe de près de 40 000 m².

Le complexe Crémazie ne peut cesser ses opérations. Ainsi, sa reconstruction se déroulera en trois phases et se terminera en avril 2021. Les derniers déménagements seront réalisés au mois de novembre 2021.

Le concept du bâtiment sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design).

BÉNÉFICES

Ce projet optimisera les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement, en plus d'éviter certains coûts d'exploitation, et favorisera la mobilisation des employés.

<i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	116,9	48,4	32,3	26,6	32,5	-	-	-	-	-	-	-	256,6	139,7
Non Capitalisable	3,0	1,1	1,0	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	3,3
Total	119,9	49,5	33,3	27,8	32,5	-	-	-	-	-	-	-	262,9	143,0
Financement														
Gouvernement provincial	44,1	16,6	10,5	8,6	10,6	-	-	-	-	-	-	-	90,4	46,3
Gouvernement fédéral	59,1	25,0	16,9	13,8	17,0	-	-	-	-	-	-	-	131,8	72,7
Agglomération de Montréal	5,2	5,4	4,8	4,0	4,9	-	-	-	-	-	-	-	24,2	19,0
STM	11,6	2,4	1,1	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	4,9
Total	119,9	49,5	33,3	27,8	32,5	-	-	-	-	-	-	-	262,9	143,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													94 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-05

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
1935 / R-143-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019

Le projet consiste en travaux pour maintenir l'offre de service et garder les lieux sécuritaires, et ce, pendant la reconstruction du complexe Crémazie.

Ce projet vise les livrables suivants :

- L'aménagement des accès aux trois magasins du Plateau Youville;
- La location d'espace d'entreposage;
- Le réaménagement des espaces à bureaux;
- La relocalisation des locaux situés sur la mezzanine GR (imprimerie et vêtements).

BÉNÉFICES

Ce projet vise à assurer le maintien de la fiabilité des opérations de façon sécuritaire et au meilleur coût possible.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	-
Non Capitalisable	3,6	1,9	2,0	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	9,9	6,3
Total	4,9	1,9	2,0	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	6,3
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	4,9	1,9	2,0	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	6,3
Total	4,9	1,9	2,0	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	6,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-06

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
529994 / R-170 / 154-15-7354 / 154-16-7655

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau centre de transport Bellechasse

Ce nouveau bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale de 59 936 m² répartis sur trois étages, servira à l'exploitation ainsi qu'à la location d'espaces à bureaux et commerciaux.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus capable de soutenir l'entretien de la flotte, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules au diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 207 autobus. Certains aménagements de base seront prévus de façon à accueillir des nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment multi étagé avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe séparée pour les services de Prévention d'incendie et Revenus voyageurs.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le nouveau centre améliorera les conditions de travail et contribuera à améliorer la qualité de vie du secteur.

L'ouverture du centre est prévue pour 2022.

BÉNÉFICES

- Un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Une économie d'énergie de près de 60 %;
- Une réduction d'émission des GES de 60 %;
- Des revenus liés à la location d'espaces.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	10,0	20,3	83,1	86,9	28,4	18,8	-	-	-	-	-	-	247,5	237,5
Non Capitalisable	1,2	0,3	1,3	2,9	0,7	0,3	-	-	-	-	-	-	6,7	5,5
Total	11,2	20,6	84,4	89,8	29,1	19,1	-	-	-	-	-	-	254,2	243,0
Financement														
Gouvernement provincial	6,3	12,8	61,7	65,0	19,9	14,0	-	-	-	-	-	-	179,7	173,4
Gouvernement fédéral	1,2	3,1	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	3,8
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	3,7	4,8	22,0	24,8	9,1	5,0	-	-	-	-	-	-	69,5	65,8
Total	11,2	20,6	84,4	89,8	29,1	19,1	-	-	-	-	-	-	254,2	243,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

73 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-08

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
721759 / R-114-A / 154-11-0375

Programme d'aide
SOFIL 2 Comptant

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS

Le présent projet consiste à implanter un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) incluant un système de radio communication permettant la régulation du service, l'annonce du prochain arrêt et l'information à la clientèle en temps réel.

D'une part, ce système permettra à la STM de connaître l'état global de son service afin d'optimiser la gestion de son parc de plus de 1 800 bus par une coordination et un ajustement en temps réel du service bus en fonction des perturbations impactant les déplacements de la clientèle (chantiers, détours, etc.).

D'autre part, ce système permettra d'informer la clientèle des changements affectant ses déplacements en temps réel, qu'il s'agisse de l'heure réelle de passage d'un bus, de perturbations de service (congestion, arrêts annulés, etc.), de trajets alternatifs, du nom du prochain arrêt et d'autres informations pertinentes pour les passagers à bord d'un véhicule.

BÉNÉFICES

La gestion du parc en temps réel permettra à la STM d'améliorer la livraison du service bus pour assurer une meilleure coordination avec le réseau du métro et les trains de banlieue. Ceci se traduira par une amélioration de l'expérience client.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	139,5	9,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149,8	10,3
Non Capitalisable	5,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	0,0
Total	144,9	9,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,2	10,3
Financement														
Gouvernement provincial	4,0	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	0,3
Gouvernement fédéral	113,8	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121,5	7,7
Agglomération de Montréal	20,8	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,2	1,4
STM	6,3	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,2	0,9
Total	144,9	9,4	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,2	10,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													95 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-09

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET

350001 / CA-113 / 154-00-1169 / 154-13-0306 /
154-18-7202 / 154-18-7205 / 154-18-7206 / 154-18-7207 /
154-18-7208 / 154-18-7209

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAGTCP – 100 %, FONDS ROUTIER

Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles pour bus sur l'île de Montréal. Déployé en deux temps, le programme prévoit d'abord la mise en place de voies réservées et de feux prioritaires sur l'île de Montréal et, par la suite, l'implantation d'un système de détection des bus en temps réel.

BÉNÉFICES

Le programme de mesures préférentielles pour bus (MPB) améliorera la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus. Les retombées de ces mesures se traduiront par une amélioration de la ponctualité et une diminution des temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif par rapport à l'automobile.

<i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	28,7	7,3	2,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	79,0	32,4
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	28,7	7,3	2,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	79,0	32,4
Financement														
Gouvernement provincial	21,1	5,7	2,1	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	12,8	53,1	19,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	7,6	1,6	0,8	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	5,1	26,0	13,3
Total	28,7	7,3	2,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	17,9	79,0	32,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

67 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-10

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
850044-2 / R-173 / 154-18-7344

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Vision chaîne d'approvisionnement et RDA

Depuis quelques années, la STM s'est engagée à améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client, notamment en ce qui concerne la réduction du taux d'immobles bus et le contrôle de ses inventaires et de ses coûts d'exploitation. Le présent programme d'optimisation des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces fait donc partie intégrante de cet engagement de « Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation ».

Certaines limitations, dont le manque de visibilité sur les inventaires ainsi que la difficulté à planifier la demande, créent des ruptures de stock et des délais d'entretien de bus et de reconditionnement de pièces élevés, ce qui produit un taux d'immobles de bus élevé et nuit à l'offre de service bus.

Dans ce contexte, la STM a lancé ce programme de transformation organisationnelle de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication. Cette transformation lui permettra d'opérer adéquatement et d'assurer un service approprié à ses clients.

Ce projet vise la révision et l'intégration des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces de la STM pour les aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie tout en rationalisant et en harmonisant le paysage applicatif autour d'une plateforme performante et évolutive.

BÉNÉFICES

Les principaux bénéfices de ce projet sont :

- De réduire le taux d'immobles ce qui permettra d'améliorer l'offre de service à la clientèle;
- De demeurer compétitifs dans l'exploitation des autobus, compte tenu de la croissance, de la perte d'expertise due aux départs à la retraite et de la complexification des technologies bus;
- D'assurer une gestion de la désuétude des outils technologiques qui sont déjà en fin de vie utile.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	16,4	22,1	13,2	22,1	-	-	-	-	-	-	-	-	73,8	57,4
Non Capitalisable	0,6	1,2	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	2,1	1,6
Total	17,0	23,3	13,2	22,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	59,0
Financement														
Gouvernement provincial	5,1	7,1	4,0	6,5	-	-	-	-	-	-	-	-	22,7	17,6
Gouvernement fédéral	8,2	11,4	6,4	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	36,5	28,3
Agglomération de Montréal	2,4	3,3	1,8	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	8,1
STM	1,3	1,7	0,9	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	5,0
Total	17,0	23,3	13,2	22,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	59,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

92 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-11

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
IFR-03177 / R-166 / 154-16-7618

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme d'entretien majeur des infrastructures – PEMI – phase 1

Le PEMI (Programme d'Entretien Majeur des Infrastructures) regroupe différents travaux de réfection partielle ou complète de l'infrastructure des centres de transport et du plateau Youville :

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont les suivants :

- Toitures
- Enveloppes de bâtiments
- Portes
- Systèmes de Chauffage Ventilation et Air Climatisé
- Éclairages
- Distributions électriques
- Génératrices
- Équipements de production liés à l'infrastructure
- Dalles intérieures
- Locaux techniques
- Structures de toit

Les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres programmes majeurs existants.

Considérant les années de mise en service de ces infrastructures, l'âge moyen des bâtiments visés est de 53 ans, la plupart des composantes et systèmes de bâtiments ont une durée de vie utile de 20 ans et plusieurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile.

BÉNÉFICES

Ce programme permettra d'améliorer l'expérience client, d'améliorer la performance organisationnelle et d'optimiser les investissements dans le temps.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	14,3	4,4	14,5	20,3	-	-	-	-	-	-	-	-	53,6	39,3
Non Capitalisable	0,1	0,1	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,4
Total	14,4	4,6	14,8	20,4	-	-	-	-	-	-	-	-	54,1	39,7
Financement														
Gouvernement provincial	3,5	1,0	4,3	6,2	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	11,5
Gouvernement fédéral	5,3	1,6	6,9	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	23,8	18,4
Agglomération de Montréal	1,3	0,4	2,0	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	5,3
STM	4,3	1,6	1,7	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	8,8	4,6
Total	14,4	4,6	14,8	20,4	-	-	-	-	-	-	-	-	54,1	39,7

POURCENTAGE DE SUBVENTION

84 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-12

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
500305 / R-172 / En attente d'attribution

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Remplacement des véhicules de service – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2018 à 2022, l'acquisition de 236 véhicules pour l'ensemble des activités de la STM. De ce nombre, 200 véhicules serviront au remplacement des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile et 36 serviront à combler de nouveaux besoins. La STM, étant également soucieuse du développement durable, prévoit l'achat de véhicules écoénergétiques à propulsion hybride et électrique.

Le projet prévoit également des investissements pour le maquillage et l'aménagement intérieur des véhicules, la télémétrie, l'outillage, les équipements d'entretien, les infrastructures électriques, la vigie technologique et la gestion du projet et de la mise en œuvre.

Nombre de véhicules à acquérir	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	27	72	65	20	16	200
Addition	14	7	1	0	14	36
Total	41	79	66	20	30	236

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules.
- De réduire les émissions de GES grâce à l'électrification de véhicules.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	4,5	9,9	6,3	3,3	5,0	-	-	-	-	-	-	-	28,9	24,5
Non Capitalisable	-	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Total	4,5	10,0	6,3	3,3	5,0	-	-	-	-	-	-	-	29,2	24,7
Financement														
Gouvernement provincial	1,3	2,9	1,8	0,9	1,5	-	-	-	-	-	-	-	8,4	7,1
Gouvernement fédéral	2,0	4,7	2,9	1,5	2,4	-	-	-	-	-	-	-	13,5	11,5
Agglomération de Montréal	0,6	1,4	0,8	0,4	0,7	-	-	-	-	-	-	-	3,9	3,3
STM	0,6	1,0	0,9	0,5	0,4	-	-	-	-	-	-	-	3,4	2,8
Total	4,5	10,0	6,3	3,3	5,0	-	-	-	-	-	-	-	29,2	24,7

POURCENTAGE DE SUBVENTION

88 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-13

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET

562124-00 / R-002-A / 154-11-0902 /154-12-0295
/154-12-0296

Programmes d'aide

SOFIL 2 Comptant, SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Programme de remplacement des équipements de levage

Un centre de transport possède en moyenne 15 installations de levage, chacune composée de vérins mécaniques, de vérins de carrosserie, de vérins de lavage, ainsi que d'un vérin à pneus. Leur durée de vie utile est de 16 ans. Pour la prolonger, des sécurisations sont à prévoir pour les positions les plus critiques. La sécurisation prolonge la durée de vie des vérins de trois ans au plus. Au-delà de cette échéance, les vérins ne sont plus sécuritaires et deviennent inutilisables. Ce programme prévoit le remplacement des installations de levage de certains centres de transport de 2009 à 2019, pour les positions qui ont atteint leur fin en 2015. Ce remplacement consiste à enlever les vérins existants, démolir la dalle et les fosses, refaire de nouvelles fosses, couler une nouvelle dalle et y installer les nouveaux vérins. De plus, les nouvelles installations de levage seront capables de lever 13 608 kg au lieu de 9 072 kg et de soulever les bus de modèle « T-Drive ». Les travaux relatifs au remplacement des vérins se font en coordination avec les opérations d'entretien des bus des divers centres d'entretien afin de minimiser les perturbations et de s'assurer ainsi que les installations de levage offrent un taux de disponibilité maximum.

Les vérins recommandés sont des vérins sous terre de conception STM, conformes à nos opérations, fabriqués par un fournisseur qualifié et certifié. Plus robustes, ces vérins ont une capacité accrue et sont plus économiques comparativement aux modèles existants sur le marché. Ces vérins ont une durée de vie de 30 ans comparativement à 16 ou 19 ans pour les vérins commerciaux.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le taux de disponibilité des vérins;
- Diminuer le temps consacré à la formation sur l'utilisation et l'entretien des vérins;
- Rendre plus facile la manipulation pour l'utilisateur;
- Créer un sentiment de sécurité pour le personnel lors de leur utilisation.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	23,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,7	0,3
Non Capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
Total	23,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,1	0,3
Financement														
Gouvernement provincial	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,0
Gouvernement fédéral	14,0	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,2	0,2
Agglomération de Montréal	2,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	0,0
STM	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	-
Total	23,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,1	0,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													72 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-14

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201806 / R-182-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Réfection de la toiture du centre de transport St-Denis

Le projet Nouveau centre de transport Bellechasse a été autorisé en décembre 2017. Ce projet vise le remplacement du centre de transport St-Denis qui est en fin de vie utile. La mise en service du nouveau centre de transport Bellechasse est prévue en 2022. D'ici là, le centre de transport St-Denis doit assurer l'exploitation et l'entretien de 180 bus. Ce besoin est accentué avec la mise en service de la stratégie d'augmentation du parc de la STM de 300 autobus. La toiture du centre de transport Saint-Denis qui a été refaite en 1992 a atteint sa fin de vie utile.

Ce projet de réfection de la toiture vise donc à maintenir les activités du centre de transport St-Denis en toute sécurité jusqu'à la mise en service du centre de transport Bellechasse prévue en 2022.

La solution retenue est la réfection du système de couverture, dont le remplacement complet des dalles par un pontage d'acier. Les éléments mécaniques et de ventilation au toit doivent également être reconfigurés afin d'assurer une distribution adéquate d'air pour les opérations. Finalement, les gicleurs et des portions de la distribution électrique devront être remis en état afin d'alimenter les nouveaux équipements mécaniques au toit.

BÉNÉFICES

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Assurer un environnement de travail sécuritaire et performant aux employés;
- Maintenir le niveau de service attendu par les clients.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	1,3	15,5	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,1	17,8
Non Capitalisable	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Total	1,3	15,8	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,4	18,1
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,3	15,8	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,4	18,1
Total	1,3	15,8	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,4	18,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-15

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201606 / R-171 / En attente d'attribution

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Évolution solution validation bus

Le projet consiste à ajouter des valideurs aux portes arrière des bus articulés et à remplacer les lecteurs de cartes intégrés aux boîtes de perception actuelles par des valideurs externes plus performants.

Déployés il y a une dizaine d'années, les lecteurs de carte actuels présentent une problématique concernant la vitesse de lecture des cartes et leur configuration technologique ne permet pas l'ajout de valideurs aux portes arrière. Le projet de mise à niveau permettra non seulement de régler ces enjeux, mais offrira des opportunités pour l'adoption de nouvelles technologies et assurera le maintien du niveau de sécurité du système de perception.

BÉNÉFICES

Par ce projet, la STM souhaite améliorer l'expérience client en accélérant la fluidité et le débit d'embarquement, permettre l'évolution du système vers de nouvelles technologies et améliorer l'accessibilité universelle grâce, notamment, à des équipements mieux localisés et aux écrans d'affichage plus grands. Ainsi, les bénéfices mesurés du projet sont l'amélioration du temps de parcours dans le réseau des autobus et la réduction des pertes potentielles de revenus découlant de la non-validation lors de l'embarquement par les portes arrière.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	2,4	8,5	5,7	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	16,6	14,2
Non Capitalisable	-	0,5	0,5	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,7
Total	2,4	9,0	6,2	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	15,9
Financement														
Gouvernement provincial	0,7	2,6	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	4,2
Gouvernement fédéral	1,1	4,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,9	6,8
Agglomération de Montréal	0,3	1,2	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	1,9
STM	0,3	1,0	1,2	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	3,0
Total	2,4	9,0	6,2	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	15,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

82 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-16

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
851201 / CA-113 – SR / 154-14-7130

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Service Rapide par Bus (SRB) – Sauvé /Côte-Vertu

Ce projet consiste à implanter un Système Rapide par Bus (SRB), utilisé exclusivement par des bus sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Le tronçon de 4,7 km du SRB Sauvé / Côte-Vertu commence à la station de métro Côte-Vertu et se termine à la station de métro Sauvé, en passant sur le boulevard de la Côte-Vertu et la rue Sauvé. Le projet comprend l'implantation en rive d'une voie réservée, la mise en place de feux prioritaires aux carrefours, la bonification des arrêts d'embarquement et de débarquement (info client, etc.) et l'insertion de mesures pour augmenter la sécurité de l'axe.

BÉNÉFICES

Le projet améliorera la qualité du service et la fiabilité du réseau de bus. Les retombées de ces mesures se traduisent par une diminution du temps de déplacement des clients sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu, qui constitue un des axes les plus achalandés sur le réseau de la STM, ainsi qu'une augmentation de la régularité dans les horaires des bus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,9	4,5	4,4	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	14,9
Non Capitalisable	-	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	0,9	4,5	4,4	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	15,0
Financement														
Gouvernement provincial	0,5	3,1	3,0	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	10,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,5	1,4	1,4	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	4,9
Total	0,9	4,5	4,4	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	15,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													66 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-17

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
ING.14.00.01 / R-846-A / 1220-2013

Programme d'aide
DÉCRET

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Cité-Mobilité

À la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus, la STM, seule société de transport participante en Amérique du Nord, collaborera au programme international Cité-Mobilité. Ce projet vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle. Trois bus entièrement électriques ont été mis en service sur la ligne 36 Monk dans le cadre de ce projet au cours de 2017.

En date du juin 2018, nos trois bus ont parcouru plus de 95 000 km sur la ligne 36 et effectué plus de 8800 recharges rapides aux terminus. Cela représente une réduction de 113 tonnes de gaz à effet de serre soit l'équivalent de 500 000 km parcourus en auto.

BÉNÉFICES

Le « virage électrique » entrepris est un choix de développement durable par la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution sonore. La STM vise l'objectif « zéro émission » pour 2040.

<i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	9,4	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	1,5
Non Capitalisable	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,1
Total	10,0	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	1,6
Financement														
Gouvernement provincial	9,4	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	1,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,1
Total	10,0	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	1,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													94 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-18

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201801 / R-188 / En attente d'attribution

Programme d'aide
SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Acquisition d'équipements de production – phase 2

La livraison d'un service fiable afin d'améliorer l'expérience client est au coeur du plan stratégique opérationnel 2025 de la STM. L'entretien majeur des autobus de façon fiable, sécuritaire et efficace contribue à l'atteinte de cet objectif.

Ce projet vise à mettre sur pied un programme d'acquisition d'équipements afin :

- De remplacer certains équipements de production ayant atteint leur fin de vie utile avant qu'il ne devienne impossible d'obtenir les pièces requises à leur maintien en service;
- D'acquérir et d'installer des nouveaux équipements permettant d'améliorer l'efficacité des processus de fabrication existants en termes de qualité et de délais.

BÉNÉFICES

Ce projet permet :

- La réduction des temps de cycle de réparation (diminution des reprises et réduction des ruptures de stock);
- L'amélioration du MDBF (Mean Distance Between Failures) grâce à une fiabilité accrue des systèmes qui réduira les interventions curatives;
- L'élimination des coûts récurrents associés aux tests effectués à l'externe;
- La mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,1	0,3	0,5	3,8	3,8	1,9	-	-	-	-	-	-	10,4	10,3
Non Capitalisable	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	0,1	0,3	0,5	3,9	3,8	1,9	-	-	-	-	-	-	10,5	10,4
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	0,1	1,2	1,2	0,5	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Gouvernement fédéral	-	-	0,1	1,7	1,7	0,8	-	-	-	-	-	-	4,4	4,4
Agglomération de Montréal	-	0,1	0,0	0,5	0,5	0,2	-	-	-	-	-	-	1,3	1,3
STM	0,1	0,2	0,3	0,5	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	1,8	1,7
Total	0,1	0,3	0,5	3,9	3,8	1,9	-	-	-	-	-	-	10,5	10,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

83 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-19

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
2152 / R-131 / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages

L'inspection visuelle de 45 sites avec aires de circulation de la STM a permis d'établir l'état de ces actifs en identifiant le type de dégradation et en leur attribuant un degré de sévérité (faible, moyen et majeur). L'analyse de la situation a servi à déterminer les besoins en entretien préventif (scellement de fissures, réparation locale) et en travaux de réfection partielle ou complète requis jusqu'en 2020. Ainsi, ce programme vise à regrouper la réfection des dalles et du pavage des centres de transport, des garages, des centres d'attache et des ateliers, des stations de métro, des boucles et des terminus de bus, des stationnements, ainsi que des bâtiments administratifs de la STM. La stratégie de réalisation de ce projet repose sur l'intervention en mode planifié, avec la mise en place de mesures transitoires pour minimiser l'impact sur l'exploitation des bus et des sites.

Les objectifs du programme sont :

- La réfection ou la reconstruction de la surface pavée, de la fondation granulaire, des bordures, des trottoirs de béton et des systèmes d'égouts existants;
- La réfection ou la reconstruction des dalles de plancher en béton, de la fondation granulaire, des trottoirs de béton et des systèmes de drainage (puisards, caniveaux, cadres et grilles);
- Le scellement des fissures des joints de ces surfaces et de ces dalles à l'aide de matériaux appropriés.

BÉNÉFICES

Ce projet vise :

- La réduction des coûts associés à des prix plus compétitifs d'une mise en œuvre en mode planifié et ainsi minimiser le nombre de petites interventions d'urgence susceptibles de nuire à l'exploitation;
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité de la surface de circulation pour les véhicules et les piétons;
- L'amélioration du confort de roulement pour nos clients et pour les chauffeurs de bus.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	7,4	0,6	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,3	2,9
Non Capitalisable	0,1	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
Total	7,5	0,6	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	3,0
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	7,5	0,6	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	3,0
Total	7,5	0,6	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	3,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0%

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-22

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
IFR-02005 / R-164 / En attente d'attribution

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau

Le projet répond au besoin de mettre à niveau les réseaux d'eau dans les bâtiments pour que ceux-ci soient conformes aux réglementations. Des modifications sont ainsi nécessaires aux installations qui ont été construites avant l'entrée en vigueur de ces réglementations.

La solution retenue permettra de :

- Rendre conformes les réseaux d'eau pour prévenir la contamination de l'eau potable;
- Modifier les entrées d'eau pour permettre l'installation de compteurs d'eau fournis par la Ville de Montréal;
- Remplacer les urinoirs à débit constant par des urinoirs à chasse manuelle ou à détecteur de présence pour réduire la consommation d'eau potable.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un environnement de travail sécuritaire et protéger l'aqueduc de la Ville et les employés et citoyens contre toute contamination potentielle;
- Permettre la quantification de la consommation de l'eau potable de nos installations pour permettre d'identifier des pistes de réduction de consommation d'eau;
- Éviter les coûts liés aux amendes liées aux non-conformités.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	2,8	2,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	4,4
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2,8	2,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	4,4
Financement														
Gouvernement provincial	0,7	0,7	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	1,2
Gouvernement fédéral	1,2	1,1	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	1,9
Agglomération de Montréal	0,3	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,6
STM	0,5	0,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	0,6
Total	2,8	2,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,1	4,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

84 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-23

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
851203 / R-142 / 154-11-0375

Programme d'aide
SOFIL 2 Comptant

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

100 % SCAD

Le système de comptage automatisé et d'acquisition des données (SCAD) à bord des bus sert à établir le service planifié, à mesurer la ponctualité des bus et à définir les temps de parcours. Les données sont également utilisées pour les études de développement des réseaux.

Initialement, seulement 20 % du parc était muni d'un système de comptage, ce qui nous oblige à fonctionner par échantillonnage. Cette limite a pour effet de réduire la capacité de planifier le service d'une ligne de façon globale et de rendre impossible tout ajustement ponctuel une fois l'horaire en vigueur. Actuellement, de nombreux voyages sont ajoutés en raison de l'incertitude liée au faible échantillon recueilli pour planifier l'offre de service.

Ce projet consiste à munir l'ensemble des bus du système SCAD afin d'optimiser la planification et d'exercer un contrôle rigoureux des coûts, tout en améliorant l'expérience client. Les équipements les plus coûteux de ce système seront déjà requis et intégrés au SAEIV acquis dans le cadre du projet Système d'exploitation (iBUS), décrit à la fiche de projet BUS-08. Dans ce contexte, il devient optimal pour l'entreprise d'équiper chaque bus d'un système de comptage à un coût marginal moindre.

BÉNÉFICES

L'optimisation rendue possible grâce à l'augmentation de précision permettra une amélioration de l'offre de service.

<i>(en millions de dollars)</i>	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	5,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,6
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,6
Financement														
Gouvernement provincial	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Gouvernement fédéral	4,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	0,5
Agglomération de Montréal	0,9	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,1
STM	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	-
Total	5,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	0,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													89 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-24

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
500310 / R-176 / 154-17-7312

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Acquisition bus électriques 9 mètres

Selon le PSO 2025, le remplacement progressif des bus diesel par des bus hybrides permettra, au plus tard d'ici 2025, de faire passer la proportion de déplacements ayant recours à l'électricité à la STM de 69,5 % à 88,6 %. L'entreprise désire toutefois aller plus loin et prévoit acheter uniquement des bus électriques au plus tard en 2025 avec les meilleures technologies possibles.

Ce projet consiste à réaliser un pilote avec l'acquisition de 4 bus électriques 9 mètres (Midibus) pour le remplacement de 4 minibus urbains actuellement en utilisation. Ces 4 bus électriques seront en utilisation réelle afin de nous permettre d'acquérir une expérience terrain et ainsi mesurer les impacts sur les différents processus de planification, d'exploitation et d'entretien, à partir d'une infrastructure à recharge garage au centre de transport St-Laurent.

La réalisation de ce projet pilote mobilisateur aidera grandement à obtenir les réponses aux nombreuses questions encore non résolues dans le domaine de la planification du service, de son exploitation et de l'entretien d'un bus électrique à recharge garage.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- La réduction des émissions de GES;
- La diminution de la consommation de diesel;
- L'accroissement du sentiment de sécurité et du déploiement de l'accessibilité universelle;
- La poursuite de l'électrification du réseau et ainsi agir comme chef de file en mobilité durable;
- Contribuer à la mobilisation des employés en impliquant plusieurs parties prenantes.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,9	4,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	5,3
Non Capitalisable	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Total	1,0	4,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	5,3
Financement														
Gouvernement provincial	0,1	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	1,5
Gouvernement fédéral	0,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,6
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,8	1,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	2,1
Total	1,0	4,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	5,3

POURCENTAGE DE SUBVENTION

53%

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-26

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
520210 / R-081 / 154-11-0524

Programmes d'aide
SOFIL 2 Comptant, SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Remplacement ou réfection des équipements de production

Des équipements de production sont requis pour la fabrication ou le réusinage de pièces d'autobus. Présentement, ils sont utilisés au-delà de leur durée de vie utile et il est difficile d'obtenir les pièces nécessaires à leur maintien en service. Pour pallier ce manque de pièces, il faut procéder à de fréquentes réparations et parfois même, mettre certains équipements hors d'usage, ce qui occasionne des retards dans la production ainsi que des coûts supplémentaires.

Ce projet vise le remplacement d'équipements de production en fin de vie utile au complexe Crémazie et aux ateliers des pneus et des véhicules de service.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra:

- D'augmenter la capacité des équipements.
- D'augmenter la quantité et de la qualité des pièces produites.
- D'augmenter la mobilisation des employés due à l'installation d'équipements plus fiables et performants.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	1,7	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	1,0
Non Capitalisable	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
Total	1,9	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	1,0
Financement														
Gouvernement provincial	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,3
Gouvernement fédéral	0,8	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	0,5
Agglomération de Montréal	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,1
STM	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	-
Total	1,9	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	1,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													79 %	

Réseau du métro

Réseau du métro

ACTIFS MÉTRO AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

4	Lignes de métro – 71 km de tunnels
68	Stations – 132 édicules
846	Voitures de métro : 423 Voitures MR-73 (mises en service en 1976) 423 (47 trains) Voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
11	7 garages de service et 4 ateliers de réparation
1	Laveur de voitures de métro
298	296 escaliers mécaniques et 2 trottoirs roulants
39	Ascenseurs répartis dans 14 stations, dont 11 complètement accessibles
106	Œuvres d'art
88	Postes de ventilation mécanique (158 ventilateurs)
4	Ventilateurs jet
144	Puits de ventilation naturelle
483	Pompes
7	Postes de district
67	Postes de redressement
187	Postes secondaires de distribution

336	Km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
208	Appareils de voie
456	Câblage : 324 km de câblage 12 / 25 kVca 132 km de câblage 750 Vcc
30	Locotracteurs et draines
27	Véhicules de travaux spécialisés
67	Plates-formes ferroviaires
12	Équipements embarqués pour travaux
60	Attelages pour véhicules et plates-formes de travaux

ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

806	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
192	Distributrices automatiques de titres
114	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (changeurs)
13	Stations offrant le service après-vente : 1 Centre de service à la clientèle (Berri-UQAM) 9 Espace client 3 Points de service à la clientèle

Réseau du métro

SOMMAIRE

De 2019 à 2028, le montant à investir dans les installations du réseau du métro représente 51 % des investissements totaux autorisés, soit 2,7 milliards de dollars.

En plus de terminer, dès 2018, l'acquisition des 54 trains AZUR, la STM a autorisé l'acquisition de 17 nouveaux trains AZUR (en remplacement du même nombre de trains MR-73) qui portera ainsi sa flotte à 71 trains d'ici 2021. Ces nouvelles voitures sont plus performantes grâce à une capacité de transport accrue, à une meilleure fiabilité et à une réduction des coûts d'entretien et d'exploitation.

La STM poursuit ses investissements afin de prolonger la durée de vie des voitures MR-73 qui seront exploitées jusqu'en 2036 afin de maintenir un service de qualité à la clientèle du métro.

Le projet Garage Côte-Vertu quant à lui, permettra d'héberger dix trains supplémentaires et constitue un des éléments pour réduire à deux minutes l'intervalle entre deux trains sur la ligne orange en heure de pointe.

Consacrant une somme de 213 millions de dollars pour la phase 1 du programme Accessibilité, la STM améliorera l'accessibilité physique de ses infrastructures, facilitera les déplacements verticaux, fidélisera davantage la clientèle et améliorera le service à la clientèle. De plus, cette amélioration devrait contribuer à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté (TA) vers le réseau régulier. Conformément aux orientations du Plan stratégique 2025, il est prévu qu'un total de 41 stations soient rendues universellement accessibles à la fin 2025.

Dans un souci constant d'amélioration de l'expérience client et, de concert avec le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les ministères concernés, la construction d'un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM desservira davantage les différentes clientèles.

Le projet de prolongement de la ligne Bleue de Saint-Michel à Anjou, permettra l'ajout de 5 stations universellement accessibles (5,8 km), d'un terminus d'autobus et de stationnements incitatifs dans le secteur est de Montréal. Une première somme de 365 millions de dollars est déjà autorisée afin de mener à bien la première phase du projet qui vise, entre autres, la complétion du dossier d'affaires et l'acquisition de terrains et immeubles pour la réalisation de ce projet d'envergure.

Consciente du vieillissement des équipements fixes du métro, de la vulnérabilité de son réseau et des conséquences négatives sur la fiabilité et la sécurité du service, la STM poursuivra ses investissements dans ses différentes infrastructures afin de répondre aux besoins de sa clientèle, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui injecteront près de 823 millions de dollars au cours des 5 prochaines années.

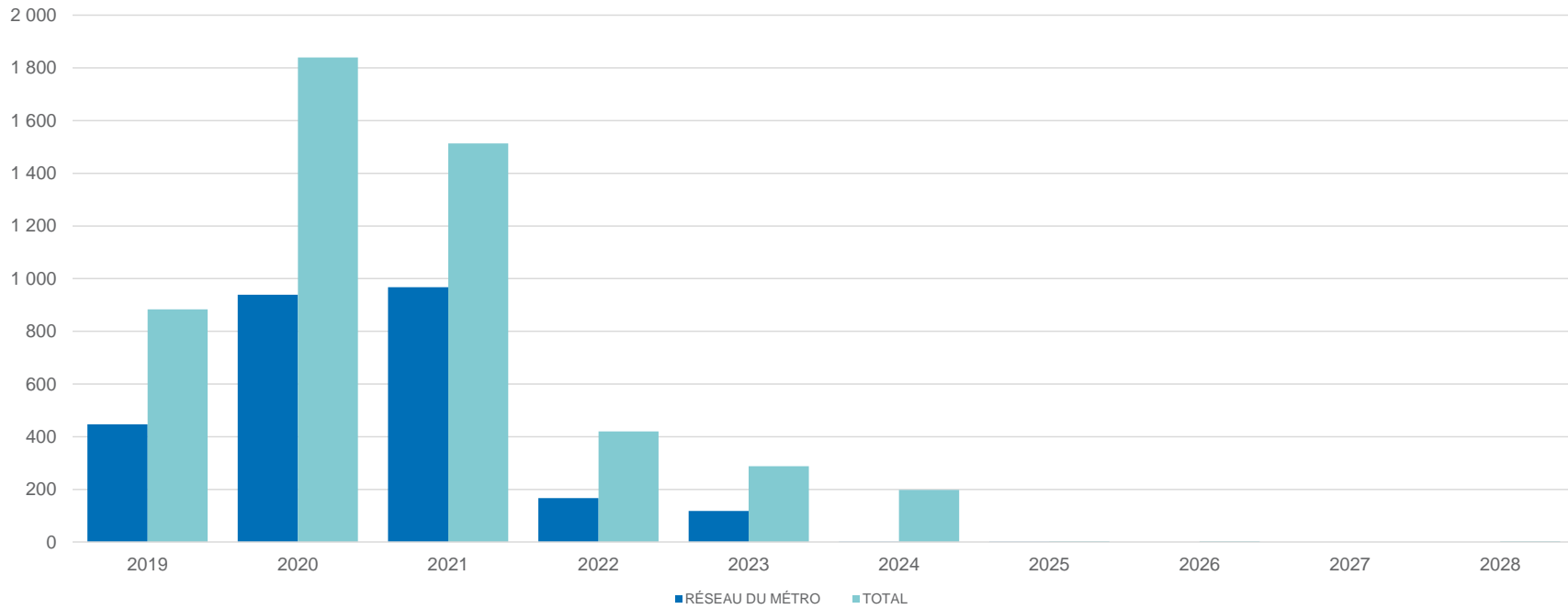
Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre de ses programmes de rénovation du métro et dans un souci constant d'optimisation, la STM compte agrandir le centre d'attachement Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Une somme de 51 millions de dollars est prévue au cours des quatre prochaines années.

Finalement, en lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer les 11 véhicules de travaux en fin de vie par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

Réseau du métro

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements autorisés du réseau du métro au cours des prochaines années.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DU MÉTRO PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX (en millions de dollars)



Réseau du métro

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO

AUTORISÉS		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		et avant											et après	Projet	2019-2028
MET-01	Acquisition des voitures de métro AZUR	1 677,9	10,8	98,5	85,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,7	194,8
MET-02	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels Nouveau	51,7	44,6	298,4	162,1	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	581,7	530,0
MET-03	Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	196,4	6,3	12,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	261,6	65,2
MET-04	Réno-Systèmes - phase 3	413,1	27,2	25,9	18,6	15,1	-	-	-	-	-	-	-	500,0	86,9
MET-05	Réno-Systèmes - phase 4	102,4	97,8	121,1	124,7	69,9	66,5	-	-	-	-	-	-	582,5	480,1
MET-06	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	18,7	24,6	66,9	59,3	36,8	6,5	-	-	-	-	-	-	212,7	194,0
MET-07	Réno-Infrastructures - phase 1	217,4	12,5	5,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	22,2
MET-08	Réno-Infrastructures - phase 2	69,8	58,2	69,5	54,1	25,5	26,2	-	-	-	-	-	-	303,3	233,5
MET-09	Garage Côte-Vertu	155,6	76,2	121,9	64,3	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	262,4
MET-10	Prolongement de la ligne Bleue Nouveau	3,3	14,5	25,6	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	364,9	361,6
MET-11	Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
MET-12	Prolongation de la durée de vie des MR73	28,1	18,3	22,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	40,9
MET-13	Station Berri-UQAM : réfection majeure - phase 1	86,5	0,1	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89,5	2,9
MET-14	Agrandissement du centre d'attachement Viau	3,5	10,0	18,5	10,8	11,7	-	-	-	-	-	-	-	54,5	51,0
MET-15	Capacité électrique du poste de district Legendre	6,7	13,6	11,9	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	38,4
MET-16	Rénovation de l'édifice du 2000 Berri	35,9	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	1,3
MET-17	Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	6,9	3,5	2,1	1,2	1,2	-	-	-	-	-	-	-	14,9	8,0
MET-18	Électrification des véhicules de travaux en tunnel	3,0	7,7	3,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	11,4
MET-19	Haltes commerciales : mise aux normes des espaces locatifs	3,7	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	0,9
MET-20	Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements	0,8	1,0	1,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	2,6
MET-21	Laveur de bogie et pièces métro Nouveau	0,1	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9
MET-22	Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	1,6	0,6
MET-23	Tour Grande révision: réfection partielle de la salle mécanique et de la plomberie générale	0,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,0
TOTAL - AUTORISÉS		3 113,3	447,0	938,8	967,4	166,7	117,7	0,1	0,1	-	-	-	-	5 751,1	2 637,8

Réseau du métro

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
	et avant	et après											Projet	2019-2028
Prolongement de la ligne Bleue - réalisation	-	-	-	589,6	589,6	589,6	589,6	589,6	589,6	-	-	-	3 537,5	3 537,5
Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest	-	-	2,0	5,0	30,4	30,4	33,8	33,8	98,8	-	-	-	234,0	234,0
Postes abaisseurs – 25 kV/12KV	-	0,4	6,7	3,9	22,1	16,2	15,7	17,3	6,9	4,3	3,4	-	96,8	96,8
PEPTI du Métro	0,1	4,9	10,0	10,0	10,0	10,0	-	-	-	-	-	-	45,0	44,9
Distributrices de monnaie dans les loges	-	0,3	0,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	1,0
TOTAL - DÉFINITION	0,1	5,6	19,2	608,7	652,0	646,1	639,1	640,6	695,2	4,3	3,4	-	3 914,4	3 914,2
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
	et avant	et après											Projet	2019-2028
Réno-systèmes - phase 6	-	-	-	-	-	-	1,0	60,0	240,0	290,0	240,0	169,0	1 000,0	831,0
Réno-Systèmes - phase 5	-	-	10,0	50,0	160,0	205,0	205,0	170,0	-	-	-	-	800,0	800,0
Réno-Infrastructures - phase 3	-	-	3,1	25,3	60,5	90,5	110,8	110,5	70,5	32,3	-	-	503,3	503,3
Réno-Infrastructures - phase 4	-	-	-	-	-	-	-	3,0	25,0	60,0	90,0	322,0	500,0	178,0
Portes palières sur la ligne Orange	-	-	3,0	5,0	8,0	50,2	94,3	137,7	124,2	-	-	-	422,3	422,3
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2	-	-	5,5	13,3	24,3	66,2	58,7	36,7	5,3	-	-	-	210,0	210,0
Prolongement de la durée de vie des MR73 - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	2,5	1,7	60,7	67,6	6,9
Postes de ventilation mécanique 1976-1988 – Rénovation / prolongement de vie	-	0,2	0,2	0,2	1,2	5,9	5,9	5,3	5,1	4,9	-	-	28,6	28,6
2111 Berri	-	0,5	1,0	5,5	7,5	4,9	-	-	-	-	-	-	19,4	19,4
Prolongement de la durée de vie des MR73 - phase 2	-	-	-	4,7	2,4	2,2	1,5	1,7	-	-	-	-	12,5	12,5
Station Longueuil Intégration immobilière	-	-	1,0	2,0	2,0	-	-	-	-	-	-	-	5,0	5,0
Réseau du métro : remplacement de la plate-forme de lavage des radiers	-	-	0,5	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0
Garage Beaugrand Amélioration de la ventilation d'urgence	-	0,2	1,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	1,9
Station Rosemont Intégration immobilière	-	-	-	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
TOTAL - IDENTIFICATION	-	0,9	25,4	108,0	266,2	424,8	477,0	524,9	472,7	389,7	331,7	551,7	3 572,9	3 021,2
TOTAL - RÉSEAU DU MÉTRO	3 113,4	453,4	983,4	1 684,1	1 084,9	1 188,7	1 116,2	1 165,5	1 167,9	393,9	335,1	551,7	13 238,3	9 573,3

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-01

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
230005 / R-042-A / 154-02-1864-A

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Acquisition des voitures de métro AZUR

Le projet vise l'acquisition de 54 trains de type « boa » composés de neuf voitures (sept motrices et deux remorques avec loge de conduite) en remplacement de voitures MR-63 qui ont atteint leur fin de vie utile et ce, en vue notamment de contribuer à l'atteinte des objectifs d'achalandage et de satisfaire les besoins reliés au futur prolongement.

	2016	2017	2018	Total
Maintien	12	19	7	38
Développement	-	3	13	16
Total	12	22	20	54

BÉNÉFICES

Les nouvelles voitures de métro peuvent accueillir plus de passagers que les voitures MR-63, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre grâce à la configuration de type « boa ». Les voitures sont également pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, elles contribuent à améliorer l'expérience client grâce à leur suspension pneumatique.

Ainsi, avec ce matériel roulant du 21^e siècle, la STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	1 663,7	10,6	98,4	85,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 858,2	194,5
Non Capitalisable	14,2	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,5	0,3
Total	1 677,9	10,8	98,5	85,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,7	194,8
Financement														
Gouvernement provincial	1 282,3	7,8	74,2	64,1	-	-	-	-	-	-	-	-	1 428,4	146,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	395,6	3,0	24,4	21,4	-	-	-	-	-	-	-	-	444,4	48,8
Total	1 677,9	10,8	98,5	85,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 872,7	194,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													75 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-02

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201819 / R-190 / En attente d'attribution

Programme d'aide

PAGTCP – 90 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Nouveau

Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement de voitures MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 90 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains Azur.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, l'acquisition d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet.

	2020	2021	Total
Maintien	9	8	17
Développement	-	-	-
Total	9	8	17

BÉNÉFICES

Les nouvelles voitures de métro peuvent accueillir plus de passagers que les voitures MR-73, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre.

Les voitures sont également pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite. La STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	51,7	44,2	298,0	161,7	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	580,7	529,0
Non Capitalisable	-	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	1,0
Total	51,7	44,6	298,4	162,1	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	581,7	530,0
Financement														
Gouvernement provincial	46,5	39,8	268,2	145,6	5,8	16,6	-	-	-	-	-	-	522,6	476,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	5,2	4,8	30,1	16,5	0,6	1,8	-	-	-	-	-	-	59,1	53,9
Total	51,7	44,6	298,4	162,1	6,5	18,5	-	-	-	-	-	-	581,7	530,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

90 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-03

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
230006 / R-042-B / 154-02-1864-B

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Modification des ateliers et des équipements métro – voitures de métro AZUR

En raison de leur conception différente, l'intégration des nouvelles voitures AZUR au Réseau du métro exige l'adaptation des infrastructures et des équipements fixes existants, ainsi que l'implantation de nouveaux équipements, tant pour l'exploitation que pour l'entretien.

Le projet consiste à :

- Adapter les infrastructures de l'atelier de Petite révision Youville;
- Acquérir et installer un système de radio à large bande;
- Acquérir et installer un système de simulation de conduite;
- Concevoir du matériel didactique;
- Adapter certains quais pour l'accessibilité universelle;
- Adapter certains équipements fixes et infrastructures;
- Adapter les infrastructures de l'atelier Grande révision Youville;
- Réaliser des études sur la modification des autres ateliers et garages;
- Développer et implanter un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO);
- Améliorer le système d'alimentation électrique traction du métro.

BÉNÉFICES

Cette mise à niveau des infrastructures et des équipements fixes assurera la mise en exploitation sécuritaire et efficace des nouveaux trains, améliorera la fiabilité du métro et accroîtra la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	192,8	6,3	11,6	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	257,6	64,8
Non Capitalisable	3,6	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	0,4
Total	196,4	6,3	12,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	261,6	65,2
Financement														
Gouvernement provincial	142,1	4,8	8,8	35,2	-	-	-	-	-	-	-	-	190,8	48,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	54,3	1,5	3,2	11,7	-	-	-	-	-	-	-	-	70,8	16,5
Total	196,4	6,3	12,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	261,6	65,2

POURCENTAGE DE SUBVENTION

74 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-04

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
290013 / R-122-A / 154-09-0057

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, FCC – 33.3 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 3

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar du matériel roulant et des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme. Les remplacements sont effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation.

Cette phase du programme vise le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories visées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une amélioration de la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Une amélioration de la communication à la clientèle (sonorisation);
- Une amélioration du temps d'intervention en cas de panne des équipements fixes;
- Une amélioration de l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	413,1	27,2	25,9	18,6	15,1	-	-	-	-	-	-	-	500,0	86,9
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	413,1	27,2	25,9	18,6	15,1	-	-	-	-	-	-	-	500,0	86,9
Financement														
Gouvernement provincial	206,0	12,5	11,7	13,9	11,3	-	-	-	-	-	-	-	255,4	49,4
Gouvernement fédéral	131,3	8,9	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	142,3	11,0
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	75,8	5,9	12,1	4,7	3,8	-	-	-	-	-	-	-	102,3	26,6
Total	413,1	27,2	25,9	18,6	15,1	-	-	-	-	-	-	-	500,0	86,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

80 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-05

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
850025/ R-149-A / 154-14-7107 / 154-16-7652

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Réno-Systèmes – phase 4

Le projet Réno-Systèmes – phase 4 se veut la continuité du projet Réno-Systèmes – phase 3.

Cette phase du programme vise également le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories visées sont les installations motorisées (ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une amélioration de la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Une amélioration du service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Une amélioration de l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	99,9	94,7	117,8	122,9	68,1	66,5	-	-	-	-	-	-	570,0	470,1
Non Capitalisable	2,5	3,1	3,3	1,8	1,8	-	-	-	-	-	-	-	12,5	10,0
Total	102,4	97,8	121,1	124,7	69,9	66,5	-	-	-	-	-	-	582,5	480,1
Financement														
Gouvernement provincial	68,1	64,1	81,5	93,0	51,6	50,4	-	-	-	-	-	-	408,7	340,6
Gouvernement fédéral	10,0	10,6	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,3	21,3
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	24,3	23,1	28,9	31,7	18,3	16,1	-	-	-	-	-	-	142,5	118,2
Total	102,4	97,8	121,1	124,7	69,9	66,5	-	-	-	-	-	-	582,5	480,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													76 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-06

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
210100/ R-168-A / 154-16-7096 / 154-16-7656

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

En pratique, l'accessibilité universelle permet d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter et de s'y déplacer convenablement ainsi que d'utiliser pleinement l'ensemble des services offerts à la population, le tout appuyé par des outils de communication et d'information appropriés.

La STM rendra accessibles universellement 41 stations de métro d'ici 2025.

Pour ce faire, la phase 1 du programme prévoit la mise en service d'ascenseurs dans 14 stations d'ici 2022 :

- 2018-2019 : Jean-Talon et Jean-Drapeau;
- 2019-2020 : Jolicœur et Angrignon;
- 2019-2021 : Place-des-Arts
- 2020-2021 : McGill;
- En phase de plans et devis ou en étude : sans s'y limiter : Villa-Maria, Namur, Outremont, Édouard Montpetit, D'Iberville, Préfontaine, Place St-Henri et Longueuil.

Cette liste pourrait être appelée à changer.

BÉNÉFICES

Le programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	18,6	24,4	66,0	58,5	36,3	6,3	-	-	-	-	-	-	210,0	191,5
Non Capitalisable	0,1	0,2	0,9	0,8	0,5	0,2	-	-	-	-	-	-	2,7	2,5
Total	18,7	24,6	66,9	59,3	36,8	6,5	-	-	-	-	-	-	212,7	194,0
Financement														
Gouvernement provincial	12,2	17,2	48,8	43,2	26,8	4,6	-	-	-	-	-	-	152,9	140,7
Gouvernement fédéral	2,3	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	1,0
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	4,2	6,3	18,1	16,1	10,0	1,8	-	-	-	-	-	-	56,5	52,3
Total	18,7	24,6	66,9	59,3	36,8	6,5	-	-	-	-	-	-	212,7	194,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

73%

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-07

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
634371 / R-121 / 154-09-0058

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Réno-Infrastructures – phase 1

Les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable des actifs immobiliers de la STM. Elles englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires ainsi que les garages et ateliers.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et du fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés par la STM afin d'en assurer l'intégrité. Ces projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

Cette première phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle.

L'envergure de cette phase englobe essentiellement les investissements qui ont été jugés prioritaires, soit :

- La finalisation de l'accessibilité (tuiles tactiles);
- La réfection des composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes et remplacement de la toiture);
- La réfection des structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- La réfection de sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à maintenir la fiabilité, l'état, la disponibilité et la sécurité du réseau du métro tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	217,3	12,5	5,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	22,2
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	217,4	12,5	5,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	22,2
Financement														
Gouvernement provincial	156,6	8,0	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168,0	11,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	60,7	4,5	2,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	71,6	10,9
Total	217,4	12,5	5,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	239,6	22,2

POURCENTAGE DE SUBVENTION

70 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-09

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET

GPM.08.01.01 / R-156 / 154-14-7117 / 154-17-7302

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir la croissance de l'achalandage prévue pour les prochaines années et à assurer l'augmentation de l'offre de service en vue du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, actuellement située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service en vue de répondre à l'accroissement prévu de l'achalandage. Il permettra également une amélioration de la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	155,0	75,6	117,3	62,2	-	-	-	-	-	-	-	-	410,1*	255,1
Non Capitalisable	0,7	0,5	4,6	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	7,9	7,3
Total	155,6	76,2	121,9	64,3	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	262,4
Financement														
Gouvernement provincial	93,9	43,9	75,8	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	244,3	150,4
Gouvernement fédéral	29,8	17,8	17,1	22,9	-	-	-	-	-	-	-	-	87,6	57,8
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	32,0	14,5	29,0	10,7	-	-	-	-	-	-	-	-	86,2	54,2
Total	155,6	76,2	121,9	64,3	-	-	-	-	-	-	-	-	418,1	262,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													79 %	

* Ce montant exclut les intérêts sur le financement à long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimés à 29,3 M\$, portant ainsi le budget total du projet à 439,3 M\$ selon le dossier d'affaires approuvé.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-10

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201605 / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939

Programmes d'aide
PAGTCP, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Nouveau

Prolongement de la ligne Bleue

Le projet de Prolongement de la ligne Bleue du métro vers l'est s'inscrit pleinement dans les orientations du Plan stratégique organisationnel 2025. En effet, le projet contribuera de façon significative à l'amélioration de l'expérience client en offrant notamment à la clientèle une option additionnelle en matière de mobilité intégrée.

Plus spécifiquement, ce projet vise à :

- Améliorer la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal;
- Favoriser la mobilité durable;
- Appuyer le développement urbain et économique;
- Consolider le réseau de transport collectif.

Ce projet consiste à livrer :

- Le prolongement proposé de la ligne Bleue de Saint-Michel à Anjou suivra l'axe de la rue Jean-Talon puis celui de la rue Bélanger jusqu'au centre commercial Galeries d'Anjou.
- Cinq stations, accessibles universellement, sur le territoire de Montréal, pour une longueur commerciale totale de 5,8 km.
- Des infrastructures de surface favorisant le rabattement par autobus ou en automobile aux stations Pie-IX (un terminus d'autobus) et Anjou (un terminus d'autobus et un stationnement incitatif).
- Plusieurs infrastructures opérationnelles facilitant l'exploitation du métro.
- Un centre de service regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station et un poste de district permettant de distribuer l'alimentation électrique, localisés à la station Saint-Michel.
- Un centre d'attache où seront regroupés les équipes d'entretien de la voie, les véhicules de travaux et les pièces de rechange d'équipements localisés entre les stations Pie IX et Viau.
- Un garage de 10 places avec 2 fosses d'entretien au nord de la station Anjou.

Le montant autorisé de 364,9 M\$ sur un coût total présentement estimé à 3,9 G\$, permettra de poursuivre la réalisation du dossier d'affaires et études complémentaires et de débiter le processus d'acquisition des terrains.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- D'accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- De réduire les GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	3,3	14,5	25,6	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	364,9	361,6
Non Capitalisable	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Total	3,3	14,5	25,6	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	364,9	361,6
Financement														
Gouvernement provincial	3,1	7,5	16,4	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	348,4	345,3
Gouvernement fédéral	0,3	7,0	9,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	16,2
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
Total	3,3	14,5	25,6	321,4	-	-	-	-	-	-	-	-	364,9	361,6

POURCENTAGE DE SUBVENTION

100%

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-11

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
100731/ R-163 / 154-14-7110

Programme d'aide
Décret

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-EXO, est de :

- Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de EXO.

Solution proposée :

- Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- Rendre la station accessible;
- Améliorer le temps réponse pour l'évacuation de la station;
- Permettre le raccordement au Réseau du métro d'un nouveau lien piétonnier avec le CUSM;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
Financement														
Gouvernement provincial	30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	30,3	18,4	27,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76,5	46,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													100 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-13

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
1181/ R-092 / 154-07-2058

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Station Berri-UQAM : réfection majeure – phase 1

La station Berri-UQAM touche cinq intersections, ce qui en fait la plus grande station à Montréal. Elle se retrouve aussi au premier rang sur le plan de l'achalandage. Ces conditions de grand achalandage ainsi que le temps écoulé depuis la construction de la station en 1966 ont entraîné une détérioration significative des installations, tant sur les plans technique qu'esthétique.

La station étant dans un état de vieillissement avancé, tant au chapitre des finis architecturaux que de certains éléments structuraux, mécaniques et électriques, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux substantiels de réhabilitation et de remise aux normes techniques de l'infrastructure.

Le projet consistait, dans un premier temps, à effectuer des travaux visant à maintenir l'environnement sécuritaire de la station Berri-UQAM. Ces interventions étant terminées, des travaux permanents de réfection et de mise à niveau des composantes architecturales, structurales et électromécaniques sont en cours. Ceux-ci sont planifiés de façon à minimiser les répercussions sur l'exploitation, à conserver l'accès à la station pour les utilisateurs et à la maintenir opérationnelle. Les divers travaux de réfection, effectués en mode planifié, permettent d'optimiser les interventions au meilleur coût et d'éviter des réparations à la pièce, avec les dérangements qui s'ensuivent pour le personnel et la clientèle.

Il a été décidé par la STM d'intégrer les phases subséquentes de réfection de la station Berri-UQAM aux programmes Réno-Infrastructures.

BÉNÉFICES

La réfection de cette station en prolongera la durée de vie tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs et améliorer l'expérience client.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	86,5	0,1	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89,4	2,9
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	86,5	0,1	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89,5	2,9
Financement														
Gouvernement provincial	62,1	0,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63,8	1,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	24,4	-	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,6	1,2
Total	86,5	0,1	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89,5	2,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

71 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-14

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
EEF.14.00.02 / R-162 / 154-16-7612

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Agrandissement du centre d'attache Viau

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre des programmes Réno-Infrastructures (RI) et Réno-Systèmes (RS), la Direction Entretien des Équipements fixes (EÉF) doit améliorer la capacité des centres d'attache en faisant une meilleure répartition des travaux dans le réseau. Le parc de convois de véhicules de travaux doit donc être augmenté et des places de stationnement supplémentaires doivent être ajoutées. Ainsi, les centres d'attache (CA) auront plus de latitude opérationnelle et le temps de déplacement des convois sera optimisé. Le projet consiste à agrandir le centre d'attache Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Ce projet sera réalisé conjointement avec deux autres projets prévus aux programmes RI 2 et RS 4 afin d'optimiser les ressources.

BÉNÉFICES

L'agrandissement du centre d'attache Viau permettra d'augmenter notre capacité à faire des travaux pour accélérer la réduction du déficit de maintien d'actifs. Ainsi, il y aura un gain du temps de travail, l'achalandage vers le centre d'attache Youville sera réduit et les déplacements en tunnel seront plus fluides.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	3,5	10,0	18,5	10,8	11,7	-	-	-	-	-	-	-	54,5	51,0
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3,5	10,0	18,5	10,8	11,7	-	-	-	-	-	-	-	54,5	51,0
Financement														
Gouvernement provincial	1,0	3,2	5,8	3,5	3,8	-	-	-	-	-	-	-	17,3	16,4
Gouvernement fédéral	1,6	5,1	9,4	5,7	6,1	-	-	-	-	-	-	-	27,9	26,3
Agglomération de Montréal	0,4	1,5	2,7	1,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	8,0	7,5
STM	0,6	0,2	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	0,8
Total	3,5	10,0	18,5	10,8	11,7	-	-	-	-	-	-	-	54,5	51,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													98 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-15

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET

GPM.15.00.02 / R-165 / En attente d'attribution

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Capacité électrique du poste de district Legendre

En 1965, le poste de district Legendre a été construit pour distribuer l'énergie aux installations du complexe Youville. Depuis plus de 50 ans, plusieurs charges électriques ont été raccordées au réseau de distribution du poste de district en raison des projets de développement et de modernisation du complexe Youville et du centre de transport Legendre. Présentement, le poste de district Legendre débite près du maximum de sa capacité et de nouvelles charges doivent encore y être ajoutées. En effet, dans les prochaines années, plusieurs projets sont prévus dans le secteur du poste de district Legendre et leurs charges viendront se raccorder électriquement à celui-ci, notamment le nouveau complexe Crémazie, l'arrivée des nouveaux trains AZUR et l'électrification des autobus. De plus, Hydro-Québec a informé la STM que la tension d'alimentation du poste de district Legendre en provenance du poste Fleury fera prochainement l'objet d'une conversion de 12 à 25 kilovolts (kV).

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- Une augmentation de la capacité électrique de 6 500 kW à 30 000 kW;
- Une économie comparativement au tarif;
- Une réduction du déficit de maintien d'actifs;
- Un remplacement de transformateurs à l'huile par des transformateurs à sec permettant de diminuer les risques de contamination des sols.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	6,7	13,5	11,9	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	38,3
Non Capitalisable	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	6,7	13,6	11,9	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	38,4
Financement														
Gouvernement provincial	1,7	3,8	3,4	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	12,8	11,1
Gouvernement fédéral	2,8	6,2	5,4	6,3	-	-	-	-	-	-	-	-	20,6	17,9
Agglomération de Montréal	0,8	1,8	1,6	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	5,1
STM	1,5	1,8	1,5	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	5,8	4,3
Total	6,7	13,6	11,9	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,2	38,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

87 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-16

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
2140 / R-158 / 154-16-7455 / 154-16-7638

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Rénovation de l'édifice du 2000 Berri

De nombreuses études menées entre 2002 et 2014 ont permis de déceler des problématiques relatives à la composition du mur extérieur de l'édifice, ce qui cause d'importantes infiltrations d'eau et d'air. Cette présence d'eau en continu dans le mur a entraîné, sur une longue période, une détérioration majeure des éléments constructifs, tels que les ancrages de la maçonnerie, le rejointoiement de mortier et l'isolation. L'enveloppe doit être remplacée, car elle est dégradée au-delà des possibilités d'entretien.

Le projet consiste au remplacement complet de l'enveloppe, de la fenestration sur les quatre façades du bâtiment, de la mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment, de la mise aux normes des blocs sanitaires, ainsi qu'au réaménagement partiel des aires de travail des sept étages.

BÉNÉFICES

La réalisation de ce projet permettra de réduire le déficit de maintien d'actifs et les frais d'entretien, incluant les coûts pour le chauffage et la consommation d'eau. Ce projet permettra de créer une cinquantaine de postes de travail supplémentaires.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	35,9	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	1,3
Non Capitalisable	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Total	35,9	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	1,3
Financement														
Gouvernement provincial	12,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,0	-
Gouvernement fédéral	16,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,6	-
Agglomération de Montréal	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	-
STM	4,4	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,7	1,3
Total	35,9	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	1,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													85 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-18

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
851404 / R-148 / 154-14-7106 / 154-17-7304

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Le service de la voie du métro utilise des véhicules de travaux sur rails et des équipements embarqués pour :

- ▶ Effectuer l'entretien des infrastructures du tunnel et des installations fixes présentes dans le tunnel, notamment les équipements reliés à la mise en service (voies, alimentation électrique, télécommunication, puissance et signalisation);
- ▶ Soutenir la réalisation des travaux découlant des projets majeurs du métro.

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail, en plus de remorquer les lorries et les plateformes qui transportent les équipements et les outils de travail.

Le parc comporte 32 véhicules de travaux et leur durée de vie utile est évaluée à 40 ans. Vingt et un (21) de ces véhicules ont été remplacés au début des années 2000, puisqu'ils avaient atteint leur fin de vie utile. Le présent projet vise le remplacement des 11 véhicules restants, soit sept (7) draines et quatre (4) tracteurs qui sont en fin de vie utile, par des locotracteurs électriques.

BÉNÉFICES

Actuellement, la STM utilise des véhicules de travaux fonctionnant au carburant diesel. En lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	3,0	7,6	3,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	11,3
Non Capitalisable	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	3,0	7,7	3,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	11,4
Financement														
Gouvernement provincial	0,9	3,0	1,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	5,3	4,4
Gouvernement fédéral	1,2	3,7	1,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	5,6
Agglomération de Montréal	0,2	-	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,2
STM	0,7	1,0	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,3
Total	3,0	7,7	3,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	11,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

86 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-20

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
721709 / R-053-A / 154-09-0069

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements

Les postes de ventilation Casgrain, Decelles, Champlain, Bennett, Workman et Mazarin ne peuvent être utilisés à pleine capacité en raison de leur niveau sonore élevé. Des plaintes des riverains ont amené les municipalités à émettre des restrictions d'utilisation.

Ces postes de ventilation servent à évacuer les fumées lors d'incidents. Ils servent également à abaisser la température dans le tunnel pour améliorer le confort des clients et des employés travaillant de jour et de nuit. De plus, ils servent à contrôler les fumées dégagées lors de travaux de nuit, ce qui améliore les conditions de travail des employés.

Les travaux permettront d'ajouter des silencieux, d'isoler les postes sur le plan acoustique, de modifier les équipements pour que les moteurs produisent moins de bruit et de construire des cheminées au-dessus des postes.

BÉNÉFICES

Le projet réduira la nuisance sonore, ce qui nous permettra d'utiliser les postes de ventilation à pleine capacité.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,8	1,0	1,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	2,6
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	0,8	1,0	1,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	2,6
Financement														
Gouvernement provincial	0,3	0,4	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	1,0
Gouvernement fédéral	0,5	0,6	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	2,1	1,6
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	0,8	1,0	1,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	2,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													100 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-21

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
201604 / R-185 / En attente d'attribution

Programme d'aide
SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Nouveau

Laveur de bogies et pièces métro

Le groupe d'Entretien du Matériel Roulant effectue dans le cadre de son programme d'entretien le nettoyage des systèmes de locomotion des trains (bogies) et de diverses pièces métro dans un laveur automatique situé à l'atelier Grande Révision du Plateau Youville.

Le laveur de bogies est un équipement spécialisé qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces dans le but de conserver un bon état de fonctionnement ou encore d'être nettoyées avant une inspection ou une réparation. Il peut accueillir des bogies entiers ou encore des paniers contenant des centaines de pièces.

Cet équipement est en fin de vie utile et est critique pour la continuité du service. Il s'agit de l'unique laveur de bogies à la STM.

Ce projet consiste à démanteler l'équipement actuellement en place, à préparer le site et les infrastructures requises, à faire l'acquisition, l'installation et le raccordement d'un nouveau laveur de bogies.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De réduire le déficit de maintien d'actif;
- De diminuer les coûts d'entretien, particulièrement les coûts de vidange;
- De diminuer le volume d'eaux détergentes usées rejetées;
- D'améliorer l'efficacité du lavage;
- D'assurer un environnement de travail sécuritaire aux employés qui utiliseront un équipement doté de technologies actualisées.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,1	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	0,1	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,6
Gouvernement fédéral	-	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9
Agglomération de Montréal	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
STM	0,1	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,3
Total	0,1	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

81%

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-23

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET

IFR-01476 / R-147-A / 154-06-1948 / 154-14-0912

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Tour Grande révision : réfection partielle de la salle mécanique et de la plomberie générale

La Tour Grande révision (GR) et sa mezzanine sont intégrées dans un vaste ensemble de bâtiments formant le complexe du Plateau Youville.

Les équipements de plomberie visés sont situés au sous-sol de la Tour GR. Ces équipements arrivent en fin de vie utile et n'ont jamais fait l'objet de rénovations ou de réparations majeures. Ils doivent donc être remplacés, car la fréquence des divers entretiens de ces équipements et leur faible efficacité énergétique s'accroissent avec les années, compte tenu de leur vétusté.

De plus, les vestiaires destinés au personnel d'entretien, situés à la mezzanine de la Tour GR, ne répondent plus aux besoins de l'entreprise et les infrastructures ont plus de 30 ans. Des travaux sont nécessaires pour répondre aux besoins du nombre croissant d'employés utilisant ces vestiaires et pour améliorer la consommation d'eau et l'état général des lieux.

Le projet répond donc au besoin de remplacer les divers équipements de plomberie de la salle mécanique du sous-sol de la Tour GR et de rénover les vestiaires du personnel d'entretien à la mezzanine de la Tour GR.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir l'intégrité de nos installations;
- Diminuer la consommation énergétique et la consommation d'eau potable;
- Réduire la fréquence des interventions par le personnel d'entretien.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,0
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	0,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,0
Financement														
Gouvernement provincial	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Gouvernement fédéral	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Agglomération de Montréal	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
STM	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
Total	0,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

84 %

Transport adapté

Transport adapté

SOMMAIRE

Le transport adapté contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes vivant avec des limitations, ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

La STM compte améliorer davantage l'expérience client en déployant le projet EXTRA Connecte qui permettra de générer des données en temps réel et ainsi fournir de l'information fiable à la clientèle sur les temps de passage.

De plus, la STM prévoit renouveler son parc de minibus de façon régulière au cours des prochaines années afin d'assurer un service fiable.

ACTIFS AU TRANSPORT ADAPTÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

86	Minibus
1	Centre de transport

Transport adapté

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – TRANSPORT ADAPTÉ

AUTORISÉS		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2019-2028	
TA-01	EXTRA Connecte	14,1	5,7	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	10,1
TA-02	Acquisition de minibus TA - phase 2 Nouveau	0,3	6,3	3,1	3,0	3,3	3,4	-	-	-	-	-	-	19,4	19,1
TOTAL - AUTORISÉS		14,4	12,0	7,5	3,0	3,3	3,4	-	-	-	-	-	-	43,6	29,2
DÉFINITION		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2019-2028	
TOTAL - DÉFINITION		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IDENTIFICATION		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2019-2028	
	Acquisition de minibus - phase 3	-	-	-	-	-	0,2	4,4	7,7	4,1	4,0	4,3	-	24,7	24,7
	Minibus Transport adapté conversion à l'électricité	-	3,5	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	9,5	9,5
	Mise à niveau Accès - phase 2	-	-	-	2,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0
	Automatisation processus facturation TA	-	0,5	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	1,5
TOTAL - IDENTIFICATION		-	4,0	4,0	5,0	4,0	0,2	4,4	7,7	4,1	4,0	4,3	-	41,7	41,7
TOTAL - TRANSPORT ADAPTÉ		14,4	16,0	11,5	8,0	7,3	3,6	4,4	7,7	4,1	4,0	4,3	-	85,3	70,9

Transport adapté

FICHE DE PROJET TA-01

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
850045-2 / R-155 / 154-11-0974

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

EXTRA Connecte

Le Transport adapté de la STM (TA) offre un service de transport en commun de porte à porte pour des personnes à mobilité réduite. La réalisation de ce projet permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes de TA en temps réel. Ce projet prévoit aussi l'implantation d'un émulateur de taximètre, qui assurera le juste coût des services en plus d'offrir des outils d'information qui rappellent aux clients l'agenda de leurs déplacements ainsi que l'arrivée imminente du véhicule quand celui-ci est à proximité.

BÉNÉFICES

Ces nouveaux outils d'information aux voyageurs bonifieront l'offre de service au TA et la qualité de vie des clients, tout en produisant des économies supplémentaires par la réduction des annulations tardives et du temps d'embarquement. Le temps réel permettra de réduire les coûts de déplacement et d'absorber, en partie, les coûts de croissance.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	12,2	5,2	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,9	8,7
Non Capitalisable	1,9	0,5	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	1,4
Total	14,1	5,7	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	10,1
Financement														
Gouvernement provincial	3,7	1,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	2,6
Gouvernement fédéral	5,9	2,5	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,8	3,9
Agglomération de Montréal	1,7	0,7	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	1,1
STM	2,9	0,9	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,3	2,4
Total	14,1	5,7	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,2	10,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													78 %	

Transport adapté

FICHE DE PROJET TA-02

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
500400 / R-186 / En attente d'attribution

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant, SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Acquisition de minibus TA – phase 2

Le Transport adapté (TA) compte offrir plus de 500 000 déplacements par minibus d'ici 2025, ce qui représente une croissance de 12,5 % comparativement à 2018. Le défi pour la planification et la gestion du parc de minibus TA est d'assurer cette croissance de service par minibus tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit le maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16,3 %.

Le projet vise à remplacer systématiquement les minibus à la fin de leur vie utile afin:

- D'assurer une planification financière contrôlée grâce au lissage des acquisitions, soit 14 minibus en moyenne par année;
- D'atteindre et maintenir un taux de réserve inférieur à 15 % en misant sur la mise en place de plans d'optimisation pour une plus grande efficacité de l'entretien et de la maintenance;
- D'atteindre et maintenir un âge moyen des véhicules inférieur à 3 ans grâce au respect du plan de remplacement des minibus en fin de vie utile.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De conserver un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100 %;
- D'augmenter le taux de ponctualité des minibus;
- D'atteindre les cibles d'âge moyen du parc;
- D'atteindre les cibles de coût complet par déplacement;
- De contribuer au sentiment de sécurité.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,3	5,9	3,0	2,9	3,2	3,4	-	-	-	-	-	-	18,7	18,4
Non Capitalisable	-	0,4	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,7
Total	0,3	6,3	3,1	3,0	3,3	3,4	-	-	-	-	-	-	19,4	19,1
Financement														
Gouvernement provincial	-	2,0	1,0	1,0	1,2	1,3	-	-	-	-	-	-	6,5	6,5
Gouvernement fédéral	-	3,2	1,7	1,7	2,0	2,1	-	-	-	-	-	-	10,7	10,7
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,3	1,1	0,4	0,2	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	2,3	2,0
Total	0,3	6,3	3,1	3,0	3,3	3,4	-	-	-	-	-	-	19,4	19,1

POURCENTAGE DE SUBVENTION

88%

Secteur administratif

Secteur administratif

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – ADMINISTRATIF

AUTORISÉS		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Projet	2019-2028	
ADM-01	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI2018 Nouveau	6,7	6,5	6,5	6,5	7,4	-	-	-	-	-	-	-	33,7	26,9
ADM-02	Plan de maintien de la solution OPUS	11,7	9,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	12,2
ADM-03	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2 Nouveau	3,1	4,8	3,6	3,4	2,7	-	-	-	-	-	-	-	17,7	14,6
ADM-04	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP Nouveau	0,3	4,6	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	8,4
ADM-05	Solution intégrée de gestion des talents (SGT)	5,3	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,0	1,7
ADM-06	Acquisition matérielle - Vente et perception	2,9	1,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,1
ADM-07	Programme Gestion des Risques Technologiques et de Sécurité Nouveau	0,7	1,1	1,0	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	3,2
TOTAL - AUTORISÉS		30,8	29,5	18,5	11,1	10,2	-	-	-	-	-	-	-	99,9	69,2
DÉFINITION		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Projet	2019-2028	
	Employé numérique - phases 2 et 3	0,6	2,6	2,9	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	7,8	7,2
	Valorisation de l'information	0,3	3,7	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,3	7,0
	Optimisation du processus de facturation Projet PM	0,2	1,5	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5	2,3
TOTAL - DÉFINITION		1,1	7,8	7,0	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	17,6	16,5
IDENTIFICATION		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Projet	2019-2028	
	Plan de maintien de la solution OPUS - phase 2	-	-	4,0	6,0	5,5	5,5	3,0	-	-	-	-	-	24,0	24,0
	Migration du progiciel Hastus - phase 2	-	1,0	4,0	5,0	2,0	-	-	-	-	-	-	-	12,0	12,0
	Acquisition matérielle - Vente et perception - phase 2	-	-	1,0	3,0	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
	Mise à niveau SAP	-	-	-	-	3,0	7,0	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
	Billettique mobile	0,2	1,0	3,0	3,0	2,8	-	-	-	-	-	-	-	10,0	9,8
	Mobilité intégrée	0,1	1,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	2,2
	Optimisation des outils d'exploitation TI	-	0,6	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,2
	Amélioration des outils TI en fonction des conventions collectives	0,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,9
TOTAL - IDENTIFICATION		0,4	4,6	13,7	17,0	16,3	15,5	3,0	-	-	-	-	-	70,5	70,1
TOTAL - ADMINISTRATIF		32,2	41,9	39,2	29,7	26,5	15,5	3,0	-	-	-	-	-	188,0	155,8

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-01

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
300114 / R-180-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018

Le programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile afin d'assurer une saine gestion des actifs du parc informatique de l'entreprise et à maintenir les équipements et les logiciels à jour.

Le programme répond aux besoins évolutifs de l'entreprise en matière de technologies et assure aux secteurs d'affaires un environnement efficace. Le programme assure également la performance des systèmes et permet l'intégration des nouvelles technologies de l'information aux activités de l'entreprise.

Les équipements et logiciels couverts par le programme comprennent le parc informatique (postes de travail, équipements mobiles, appareils d'impression, logiciels de bureautique, etc.), l'infrastructure technologique (commutateurs réseau, pare-feu, serveurs, unités de stockage, logiciels de contrôle, d'alerte et de sécurité, bases de données, etc.), ainsi que les logiciels commerciaux et les applications d'affaires.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Maintenir à 5% le taux actuel des équipements en fin de vie utile;
- Maintenir à 10% le taux actuel des logiciels en fin de vie utile;
- Faire passer de 30% à 10% le ratio des applications et logiciels commerciaux en fin de vie utile.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De réduire le déficit de maintien d'actif;
- De maintenir le niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,85%;
- De réduire le risque de panne majeure du service considérant que plusieurs systèmes touchent la clientèle de la STM;
- D'éviter toute incompatibilité qui nuirait à l'implantation de nouvelles technologies en réponse aux besoins émergents;
- De contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	6,7	6,5	6,5	6,5	7,4	-	-	-	-	-	-	-	33,7	26,9
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	6,7	6,5	6,5	6,5	7,4	-	-	-	-	-	-	-	33,7	26,9
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	6,7	6,5	6,5	6,5	7,4	-	-	-	-	-	-	-	33,7	26,9
Total	6,7	6,5	6,5	6,5	7,4	-	-	-	-	-	-	-	33,7	26,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0 %

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-02

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
STI.14.00.01 / R-151-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Plan de maintien de la solution OPUS

Le Plan de maintien de la solution OPUS est un programme qui regroupe vingt-cinq (25) projets visant à assurer la pérennité de la solution. La solution OPUS, en usage chez la vaste majorité des organismes publics de transport en commun (OPTC) du Québec, est principalement basée sur l'utilisation d'une carte sans contact dans le respect du Standard billettique Calypso, lequel permet, de façon rapide et sécuritaire, l'établissement d'une transaction entre un terminal et un objet portable.

Depuis la mise en service initiale de cette solution en 2008, il y a eu très peu de mises à niveau majeures, tant pour les équipements centralisés d'infrastructure (serveurs, équipements réseau, stockage, etc.) que les équipements sur le terrain (distributrices, boîtes de perception, valideurs, etc.). Plusieurs équipements et logiciels atteignent maintenant leur fin de vie utile, sans compter le contexte qui a beaucoup évolué, tant au niveau des exigences de sécurité que de conformité réglementaire. C'est pourquoi la STM a décidé, en 2015, de mettre sur pied le Plan de maintien de la solution OPUS afin de remplacer les équipements et logiciels en fin de vie utile, de pallier aux différentes lacunes et vulnérabilités de sécurité et de répondre aux exigences de conformité réglementaires.

Le programme vise notamment la réduction du nombre et de la durée des interruptions de service et le respect des ententes de niveau de service requis pour les systèmes critiques. Il assure également la performance des systèmes et l'intégration des nouvelles technologies.

BÉNÉFICES

Ce programme permettra :

- De maintenir le niveau actuel de disponibilité de la solution;
- D'éviter une augmentation des coûts actuels d'entretien et de réparation des équipements;
- De réduire les risques associés aux logiciels périmés;
- De solutionner les vulnérabilités identifiées lors de l'audit de sécurité en 2015;
- De diminuer les pertes de revenus lors de pannes d'équipements.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	11,6	9,2	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,3	11,7
Non Capitalisable	0,1	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,5
Total	11,7	9,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	12,2
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	11,7	9,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	12,2
Total	11,7	9,5	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	12,2

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0 %

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-04

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
850041-2 / R-181-B / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP

Le processus actuel de gestion du temps dans les secteurs d'entretien a été mis en place lors de l'implantation du projet Libre-service et Gestion du temps. Il diffère du processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la STM et il n'est pas optimal. Cette situation a été introduite et acceptée par les secteurs comme étant une solution temporaire.

Une opportunité a été identifiée afin de profiter de la révision de la solution horodateur à la STM pour ajouter la population des commis divisionnaires dans la portée du projet et ainsi offrir aux gestionnaires le support nécessaire pour assurer le respect des horaires de travail par les commis divisionnaires. Ce projet vise à offrir aux secteurs de l'entretien et à la chaîne d'approvisionnement un processus de gestion du temps simplifié, efficace et supporté par une solution technologique intégrée et optimale. Il contribue donc à l'engagement de la STM à améliorer l'efficacité des processus et la productivité.

Le projet consiste à remplacer 68 horodateurs mécaniques et 64 horodateurs KRONOS par des tablettes fixes, soit la solution recommandée, au sein des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement.

Il permettra également de mettre en place une nouvelle application de gestion du temps qui sera utilisée par les contremaîtres au sein des 5 secteurs d'entretien (Bus, Station, EMR, EDI, EEF) et de la chaîne d'approvisionnement de la STM.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- De réduire les coûts d'exploitation;
- D'améliorer l'efficacité du processus;
- De réduire les risques d'erreurs sur la paie;
- De réduire le risque de fraude;
- De contribuer à satisfaire et à mobiliser les employés grâce à un meilleur contrôle des horaires des commis divisionnaires.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,3	4,4	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	8,1
Non Capitalisable	-	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Total	0,3	4,6	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	8,4
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,3	4,6	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	8,4
Total	0,3	4,6	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,7	8,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0 %

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-06

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
FIN.14.00.03 / R-151-B / QC14042016

Programme d'aide
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Acquisition de matériel – Vente et perception

Ce projet s'inscrit dans la foulée de la mise en place du nouveau système Vente et perception en 2008. Les quantités d'équipements déployés et leur aménagement dans plusieurs stations de métro ne permettent pas de livrer de la manière la plus efficiente les services billettiques requis dans certaines stations, principalement en périodes de pointe (début et fin de mois) et lors d'événements spéciaux. À cet effet, des actions sont en cours, notamment, pour améliorer l'aménagement afin d'avoir une meilleure fluidité en station, ce qui nécessite l'ajout d'équipements.

Le but de ce projet est d'acquérir des équipements supplémentaires, essentiellement pour le réseau du métro. Ce projet est complémentaire aux différentes actions en cours dont, entre autres, le programme « Réno-Infrastructures Métro », le programme « Accessibilité » et le projet « Agrandissement de la station Vendôme ».

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- La poursuite du déploiement du nouveau rôle changeur;
- La diminution des cas de « non-validation » et, par conséquent, l'augmentation des revenus;
- D'augmenter la satisfaction de la clientèle.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	2,9	1,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,1
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2,9	1,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,1
Financement														
Gouvernement provincial	0,9	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,7
Gouvernement fédéral	1,5	0,7	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	1,1
Agglomération de Montréal	0,4	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,3
STM	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
Total	2,9	1,3	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	2,1

POURCENTAGE DE SUBVENTION

97 %

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-07

Numéro de projet STM / R.E./ MTMDET
161805 / R-180-B / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (GRTS)

Au cours des dernières années, la STM a beaucoup investi dans les projets technologiques et mise de plus en plus sur la transformation numérique pour augmenter l'efficacité de ses services et améliorer l'expérience des clients, des employés et de ses partenaires d'affaires. Cette nouvelle réalité numérique se traduit par des systèmes et des données de plus en plus accessibles, mais également de plus en plus exposés aux cybermenaces affectant la confidentialité des données et la disponibilité des services. Toutefois, les cyberattaques ne sont pas le seul facteur de risques à considérer. La numérisation de notre société transforme nos façons d'interagir et de travailler. Elle accroît l'utilisation et la dépendance de notre clientèle envers les services électroniques, ce qui augmente les attentes de celle-ci à l'égard de la disponibilité et de la fiabilité des services que nous offrons. Une gestion proactive et efficace des risques technologiques devient dès lors un outil clé pour atteindre et améliorer des niveaux de service et d'excellence attendus.

Le but de ce programme est donc d'accroître la capacité de l'organisation à gérer efficacement les risques technologiques et de sécurité. Il est constitué de onze (11) projets déployés en parallèle sur trois ans, chacun visant à renforcer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation des risques technologiques.

Plus précisément, le programme vise à :

- Mettre en œuvre les mesures d'atténuation pour les risques d'entreprise identifiés par le Comité de direction (CODIR) pour les activités en lien avec la direction exécutive, Technologies de l'information et innovation (DE TII);
- Mettre en œuvre les mesures d'atténuation pour les risques technologiques identifiés par la DE TII afin d'augmenter la capacité de résilience face aux cyberattaques et évaluer les coûts et efforts de réalisation des activités d'atténuation des risques technologiques en lien avec la fiabilité du service Métro / Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TRCP);
- Faire la promotion des comportements sécuritaires auprès des employés de la STM.

BÉNÉFICES

À terme, le programme générera des bénéfices qui se traduiront par l'amélioration de la posture des risques d'entreprise et des risques technologiques identifiés respectivement par le CODIR et la DE TII, ainsi que par le renforcement et la promotion des comportements sécuritaires des employés de la STM face aux enjeux de cybersécurité. Il contribue également à protéger la réputation de l'organisation et à préserver la confiance des clients et du public.

(en millions de dollars)	2018 et avant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	Total Projet	Total PI 2019-2028
Investissement														
Capitalisable	0,6	1,1	0,9	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	3,2
Non Capitalisable	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Total	0,7	1,1	1,0	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	3,2
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,7	1,1	1,0	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	3,2
Total	0,7	1,1	1,0	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	3,2

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0 %

Annexes

Annexe A

PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et amènent l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

1. PLANIFICATION À LONG TERME

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un plan stratégique organisationnel qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

2. GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS (PG 3.10)

3. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

3.1 GESTION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE (PC 3.07)

- a) La gestion de la dette (DS FIN 004)
- b) La gestion des placements (DS FIN 005)
- c) La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

3.2 SAINTE GESTION DES DÉPENSES

- a) Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)
- b) Réduction des dépenses
- c) Optimisation des processus administratifs et décisionnels de l'organisation
- d) Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)
- e) Guide d'acquisition
- f) Plan de contrôle des projets d'investissement
- g) Guide de facturation interne des projets
- h) Modifications aux contrats octroyés par la Société et gestion des réserves pour contingences de contrat (PG 4.10)
- i) Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)
- j) Code d'éthique
- k) Amélioration du suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- l) Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)

Annexe A

PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

4. **GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES
(PC 1.17)**
5. **GESTION DE L'INFORMATION (PC 5.02)**
6. **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE (PC 1.13)**
7. **AUTRES PRATIQUES TOUCHANT LA
GESTION FINANCIÈRE**

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la Politique sur la protection de l'environnement.

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale.

Annexe B

PROCESSUS DE FINANCEMENT D'UN PROJET

Le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu'un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s'écoule une période d'un à trois ans entre la décision d'approuver un projet et le début des travaux. Voici les étapes à franchir :

Volet règlement d'emprunt

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d'emprunt adopté par le conseil d'administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). De plus, conformément à l'article 158.1, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver avant de le faire parvenir au MAMOT.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d'obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut procéder à la réalisation de ses projets d'investissement.

Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l'entremise des programmes d'aide gouvernementale, dont les deux principaux sont le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP) et le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Aussi, la STM peut compter, pour certains projets, sur le volet infrastructures du Fonds Chantiers Canada (FCC) ainsi que le récent Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC).

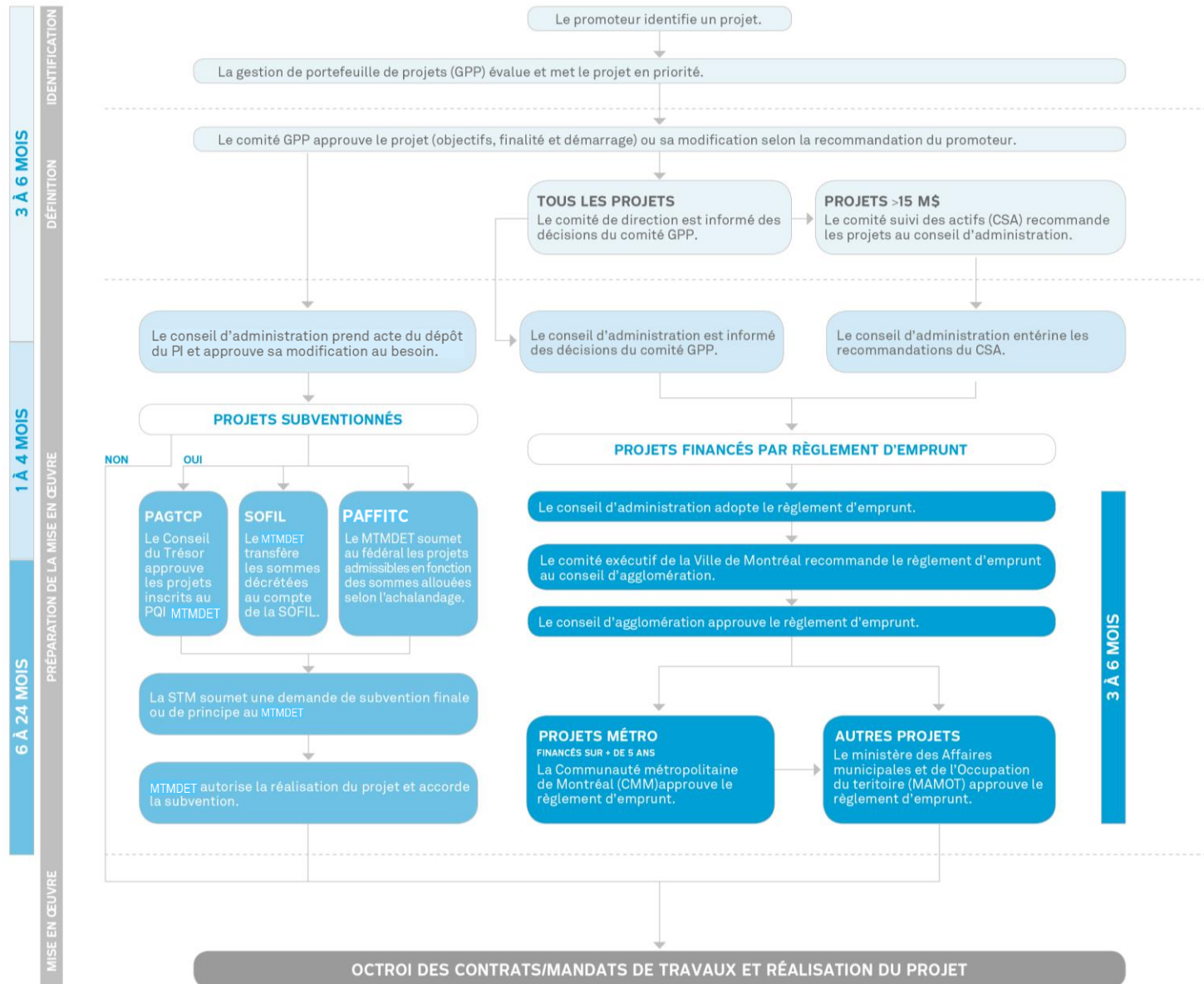
Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTMDET qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l'entremise de son *Plan québécois des infrastructures* (PQI), ou encore transfère les sommes décrétées au compte de la SOFIL. Une fois les crédits autorisés ou décrétés, la STM soumet au MTMDET une demande de subvention selon les exigences des programmes d'aide. Le délai d'obtention de cette autorisation est inférieur à 24 mois environ.

Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d'emprunt accordé par le MAMOT et l'autorisation de subvention obtenue, la STM finance ses projets d'investissement, soit par des émissions de dette auprès de Financement-Québec ou de la Ville de Montréal, soit par des subventions au comptant.

Annexe C

PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PROJET



Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l'ajout de catégories de dépenses admissibles, telle la location de véhicules. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont majoritairement versées au remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d'investissement suivantes : — maintien des actifs; — amélioration des équipements et des infrastructures existants; — expansion du réseau.	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette	
Période visée par le programme	Non définie	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs	50 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs utilisant une nouvelle technologie (autre que le gaz, le diesel et biodiesel)	60 %
	Véhicule de service neuf ou usagé pour l'exploitation du réseau de bus ou du transport adapté	50 %
	Nouvelle technologie du réseau des bus ou du transport adapté (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, logiciels d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	75 %
	Terrain	75 %
	Garage, terminus et centre administratif	75 %
	Stationnement incitatif	75 %
	Voie réservée	75 %

Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	75 %
Adaptation ou modifications nécessaires aux installations fixes des garages, des terminus et des aires d'attente ou de recharge des véhicules, à la suite de l'acquisition de véhicules utilisant une technologie autre que le gaz, le diesel et le biodiesel (notamment les véhicules hybrides ou électriques). Les dépenses nécessaires à l'achat et à la fabrication d'outillage et d'équipements spécialisés, à la suite de l'acquisition de ces véhicules	75 %
Implantation de mesures préférentielles pour les autobus (à compter du 1er octobre 2013 jusqu'au 31 mars 2019, le taux de 100 % sous certaines conditions)	75 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	75 %
Abribus	75 %
Support à vélos et d'abris pour vélos	75 %
Développement du réseau du métro : voitures, équipements et infrastructures	100 %
Développement du réseau de trains : voitures, équipements et infrastructures	100 %
Maintien et amélioration des services : réseau du métro	75 %
Maintien et amélioration des services : réseau de trains	75 %
Voitures de service pour l'exploitation du réseau du métro	75 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	75 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c'est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2011-2014 (SOFIL 2)

Ce programme qui fait suite au volet 1 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 400,3 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et 299,7 millions de dollars provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2011 à 2014, selon l'achalandage moyen des années 2006, 2007 et 2008. La part de la STM est établie à 498,8 millions de dollars, dont 287,3 millions de dollars comptant et 211,5 millions de dollars sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	48,5 %
	Gouvernement provincial	36,5 %
	Agglomération de Montréal	15,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2011 à 2014	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus et minibus neufs	100 %
	Véhicules de service	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %
	Garage, terminus et centre administratif	100 %

Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011 et 297-2012 du 28 mars 2012.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2014-2019 (SOFIL 3)

Ce programme qui fait suite au volet 2 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 485,5 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et 497,6 millions de dollars provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2014 à 2019, selon l'achalandage moyen des années 2009 à 2013. La part de la STM est établie à 698,1 millions de dollars, dont 559 millions de dollars comptant et 139,1 millions de dollars sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	42,0 %
	Gouvernement provincial	43,0 %
	Agglomération de Montréal	15,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2014 à 2019	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les autobus, logiciel d'exploitation,	100 %

émission des titres de transport et perception des recettes)	
Terrain	0 %
Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014 et 236-2017 du 22 mars 2017.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

FONDS CHANTIERS CANADA – VOLET GRANDES INFRASTRUCTURES

Le Fonds Chantiers Canada de 8,8 milliards de dollars a été créé dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007. Ses deux composantes sont le volet Grandes infrastructures et le volet Collectivités. Le fonds sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent aux trois objectifs nationaux suivants : une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.

Le financement est alloué à chaque province et territoire en fonction de sa population. Tous les projets financés dans le cadre du Fonds Chantiers Canada reposent sur le principe du partage des coûts. La contribution fédérale maximale pour un projet est de 50 %. De façon générale, les projets sont financés par la municipalité, le gouvernement fédéral et la province ou le territoire, chacun dans une proportion égale d'un tiers.

Le Volet grandes infrastructures (VGI) vise des projets stratégiques de plus grande envergure ayant une importance nationale et régionale. Dans le cadre du VGI, au moins les deux tiers du financement vont à des priorités nationales qui visent à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Ces projets sont liés :

- à l'eau potable;
- à la gestion des eaux usées;
- aux transports en commun;
- au réseau routier national;
- à l'énergie verte.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral	
Définition du programme	Ce programme sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent à une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	2007 à 2014	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Acquisition, construction ou remise en bon état d'un bien corporel immobilisé	33 1/3 %
	Activités de communication	33 1/3 %
	Frais de planification (plans, arpentage, ingénierie, supervision des travaux d'architecture, essai et service de consultation en gestion)	Maximum 15 %
	Trottoirs, pistes cyclables et voies à usages multiples pour les piétons et les bicyclettes	33 1/3 %
	Examens techniques et environnementaux, coûts des activités correctives, et mesures d'atténuation et de suivi	33 1/3 %
	Coûts de l'affichage lié au projet, de l'éclairage, du marquage et du réajustement des services publics	33 1/3 %
	Coûts liés à la consultation auprès des autochtones	33 1/3 %
	Coûts d'élaboration et de mise en œuvre de techniques innovatrices pour la réalisation du projet	33 1/3 %
	Coûts de vérification et d'évaluation	33 1/3 %
	Projets de recherche et de diffusion du savoir, ainsi qu'études de planification et de faisabilité	Variable
	Autres coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre du projet qui sont approuvés avant d'être engagés	33 1/3 %

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EN COMMUN (PAFFITC)

Ce fonds permettra aux organismes de transport en commun du Québec de bénéficier de fonds fédéraux pour réaliser leurs projets. Le financement accordé en vertu du PAFFITC est géré au moyen d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'entente cadre Canada Québec a été ratifiée le 29 juin 2016.

Une première phase d'investissements totalisant 923,7 millions de dollars a donc été divulguée et elle couvre la période allant du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020. La répartition des sommes entre les provinces s'est effectuée en fonction des données de l'achalandage de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) pour l'année 2014. Le montant attribué à la STM est de 740,5 millions de dollars.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	50 % 40 %
Définition du programme	Le Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) fournira un financement à court terme pour contribuer à accélérer les investissements municipaux en vue d'appuyer la remise en état des réseaux de transport en commun, les nouveaux projets d'immobilisations, ainsi que la planification et les études portant sur les agrandissements à venir des réseaux de transport en commun, afin de favoriser l'élaboration de plans à long terme en matière de transport en commun..	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2020	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES ET TAUX Le financement fédéral total aux termes du PAFFITC, provenant de toutes les sources, peut atteindre dans les provinces 50 % des coûts admissibles totaux pour chaque projet. Les bénéficiaires du financement continueront d'être assujettis aux règles sur le cumul dans le cadre des autres programmes fédéraux. Les investissements admissibles visent le maintien, l'amélioration ou le développement des réseaux de transport en commun et de transport	

adapté et concernent les catégories d'actifs suivantes : autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur (systèmes de transport intelligent, systèmes d'aide à l'exploitation, systèmes de fidélisation de la clientèle, système de vente et perception des titres, etc.) matériel roulant, équipements et infrastructures du métro et des trains de banlieue, abribus et supports à vélo.

Les investissements admissibles comprendront les suivants :

- Les projets d'immobilisations visant à acquérir, remettre en état, optimiser ou moderniser les réseaux de transport en commun, ou en améliorer l'efficacité, l'accessibilité et/ou la sécurité;
- Les dépenses visant à appuyer la capacité de gestion des immobilisations d'un réseau de transport en commun;
- Les dépenses à l'appui de la conception et de la planification de l'agrandissement des réseaux de transport en commun et des améliorations à apporter à ces derniers, notamment les mesures et les études relatives à la demande en transport et les projets pilotes portant sur des technologies novatrices et transformatives;
- Les projets d'agrandissement du réseau, y compris possiblement le transport actif, peuvent être financés s'ils peuvent être menés à terme dans les délais du programme.
- Dans le cadre du PAFFITC, les infrastructures sont définies comme étant des immobilisations corporelles publiques ou privées situées au Canada et destinées principalement à l'usage ou au profit du public, ainsi que les études de planification ou de faisabilité visant la résolution des problèmes liés aux infrastructures ou la diligence raisonnable.
- Les coûts admissibles sont ceux qui sont considérés comme des coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre réussie d'un projet admissible, à l'exception des coûts qui sont clairement définis comme étant des coûts non admissibles.
- Les coûts admissibles peuvent être engagés à compter du 1er avril 2016, mais pourront uniquement être remboursés par le Bureau de l'infrastructure du Canada (INFC) après la signature d'une entente de financement entre le MTMDET et le bénéficiaire, et sous réserve du respect des conditions.
- Une fois que les ententes de financement fédéral-provincial/territorial auront été signées, les provinces et les territoires pourront utiliser jusqu'à 1 % des fonds reçus aux termes de chaque programme pour couvrir les coûts d'administration.

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DRH	Direction des ressources humaines
DS FIN	Directive sectorielle Finances
EXO	Regroupement des services de trains, d'autobus et de transport adapté desservant la région métropolitaine de Montréal
FCC	Fonds Chantiers Canada
GMAO	Gestion de la maintenance assistée par ordinateur
GPP	Gestion de portefeuille de projets
GR	Grande Révision
INFC	Bureau de l'infrastructure du Canada
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MR-63	Matériel roulant 1963
MR-73	Matériel roulant 1973
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

OPTC	Organisme public de transport en commun
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PC	Politique corporative
PEPTI	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
PG	Politique générale
PQI	Plan québécois des infrastructures
PI	Programme des immobilisations
PSO 2025	Plan stratégique organisationnel
RDA	Réseau des autobus
R.E. / FIN.	Règlement d'emprunt ou numéro de financement
SAEIV	Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur
SAP	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion intégrée
SCAD	Système de collecte automatique de données
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
VGI	Volet grandes infrastructures (du programme de subvention Fonds Chantiers Canada)



Bus électrique

Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec)
H5A 1J6

stm.info